

ÉDITION 2025



RAPPORT FINANCIER

annuel

spartoo

TOUTE LA *mode* À VOS PIEDS 

LE MOT DU DIRIGEANT



Chers actionnaires,

En 2025, Spartoo a poursuivi avec rigueur l'adaptation de son modèle dans un environnement de marché toujours exigeant. La discipline déployée en matière de gestion des coûts, d'optimisation des investissements, de maîtrise du stock et de pilotage du besoin en fonds de roulement nous permet d'afficher un **EBITDA ajusté en progression de plus de 25%**, un EBIT proche de l'équilibre et un flux de trésorerie disponible positif. Dans le même temps, nous poursuivons l'optimisation de la rentabilité de certaines de nos activités et le développement de nos services aux tiers dont l'activité a progressé de 19%.

Notre ambition pour 2026 sera de poursuivre cette dynamique d'amélioration progressive de la rentabilité et de renforcement de notre génération de cash dans un contexte de consommation qui s'annonce à nouveau difficile

**BORIS
SARAGAGLIA**

**CO-
FONDATEUR
ET
PRÉSIDENT-
DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE
SPARTOO**

CHIFFRES CLÉS



122,2 M€

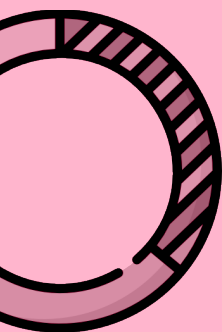
CHIFFRE D'AFFAIRES
AJUSTÉ

30

NATIONALITÉS

+30

PAYS



1,4 M€

FLUX OPÉRATIONNEL
DE TRÉSORERIE

+300

NOMBRE D'EMPLOYÉS

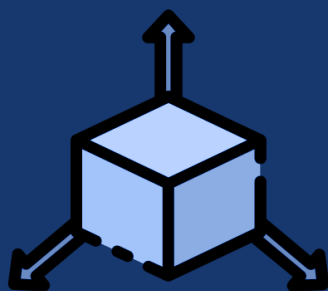


171,2 M€

VOLUME
D'AFFAIRES ¹

+1,6 MILLION

D'ARTICLES EN LIGNE DISPONIBLES



9000

NOMBRE DE MARQUES PROPOSÉES

¹ Volume d'affaires = Gross Merchandise Value (GMV) :
ventes totales de produits incluant la TVA et les services net de retours.

- **Rapport de gestion** **Page 5**
- **Rapport sur le Gouvernement d'entreprise** **Page 38**
- **Etats financiers consolidés au 31 décembre 2025** **Page 57**
- **Comptes sociaux au 31 décembre 2025** **Page 84**
- **Rapport des Commissaires Aux Comptes au 31 décembre 2025** **Page 100**

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 MAI 2026

EXERCICE 2025

spartoo
TOUTE LA MODE À VOS PIEDS 

Sommaire

PRESENTATION DU GROUPE SPARTOO ET DE SES ACTIVITES - 12 -

Description des activités de la Société et du Groupe - 12 -

Organigramme du Groupe - 13 -

INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE - 13 -

Situation au cours de l'exercice écoulé - 13 -

Evènements importants survenus au cours de l'exercice - 13 -

Evolution prévisible et perspectives d'avenir - 16 -

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice - 16 -

Activités en matière de recherche et développement - 16 -

Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière - 17 -

Analyse de la performance financière du groupe - 17 -

Comptes consolidés - Evolution des affaires et des résultats du Groupe - 19 -

Comptes sociaux de la Société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière - 21 -

Commissariat aux comptes - 21 -

Gestion des risques et contrôle interne - 22 -

RESULTAT - 23 -

Affectation du résultat de l'exercice 2025 - 23 -

Dépenses et charges non déductibles - 24 -

Rappel des dividendes antérieurement distribués - 24 -

Tableau des résultats des 5 derniers exercices - 24 -

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE - 24 -

Risques liés au secteur d'activité du Groupe - 26 -

Risques liés au modèle de vente en ligne - 26 -

Risques liés aux points de vente physiques - 26 -

Risques liés à l'environnement économique - 27 -

Risques liés à l'environnement concurrentiel - 27 -

Risques liés aux activités du Groupe - 28 -

Risques liés aux sites Internet du Groupe et à ses systèmes informatiques - 28 -

Risques liés à l'importance du référencement du Groupe et à la satisfaction de ses clients - 29 -

Risques opérationnels - 29 -

Risques liés aux tiers - 30 -

Risques liés aux équipes de management, et au recrutement et au maintien d'employés expérimentés- 31 -

Risques liés à la stratégie du Groupe - 31 -

Risques règlementaires et juridiques - 32 -

Risques liés à la réglementation et son évolution - 32 -

Risques liés aux procédures et contentieux - 32 -

Risques liés à la propriété intellectuelle - 32 -

Risques financiers - 33 -

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES DE LA SOCIETE - 33 -

Prise de participations et prise de contrôle - 33 -

Participations croisées et actions d'autocontrôle - 33 -

Liste des succursales de la Société - 34 -

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL	- 34 -
Composition de l'actionnariat - Participation des salariés	- 34 -
Opérations effectuées par Spartoo sur ses propres actions.....	- 34 -
Description du programme de rachat.....	- 35 -
Evolution du titre Spartoo en bourse (Euronext Growth)	- 36 -
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et dirigeants et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels	- 36 -
AUTRES INFORMATIONS.....	- 37 -
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients.....	- 37 -
Prêts interentreprises	- 37 -
Contrôle des Commissaires aux comptes - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce	-
37 -	
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE.....	- 39 -
Modalités d'exercice de la gouvernance.....	- 39 -
La Direction Générale	- 39 -
Le Président Directeur Général.....	- 39 -
Les Directeurs Généraux Délégués	- 40 -
Le Conseil d'administration	- 42 -
Composition du Conseil d'administration	- 42 -
Portraits des membres du Conseil d'administration.....	48
Administrateurs indépendants.....	49
Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice écoulé	49
Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'administration et la Direction Générale.....	50
Obligation de conservation relative aux attributions gratuites d'actions	51
Compte de résultat consolidé.....	59
Bilan consolidé	60
Tableau des flux de trésorerie.....	61
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	62
Notes annexes aux états financiers consolidés	62
INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	62
Informations générales.....	62
Faits significatifs de l'exercice.....	62
PRINCIPALES METHODES COMPTABLES	63
Base de préparation des comptes	63
Préparation des états financiers.....	63
Méthodes de consolidation et de conversion	63
Filiales et entreprises associées	63
Transactions réciproques.....	63
Transactions en monnaie étrangère	63
Conversion des comptes des filiales en devises	64
Traitement des acquisitions	64
Autres immobilisations incorporelles.....	64
Immobilisations corporelles.....	64
Immobilisations financières	65
Stocks	65
Créances clients et autres créances	65

Valeurs mobilières de placement et disponibilités	65
Provisions	66
Provisions pour litiges et contentieux	66
Provision pour engagements de retraite	66
Emprunts et dettes financières.....	66
Reconnaissance du chiffre d'affaires	66
Impôt sur le résultat.....	66
Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	67
Résultats par action	67
Estimations et jugements comptables déterminants.....	67
REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	67
CHIFFRE D'AFFAIRES	70
INFORMATION SECTORIELLE.....	71
ACHATS CONSOMMES	71
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	71
AUTRES CHARGES EXTERNES	71
CHARGES DE PERSONNEL.....	72
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	72
RESULTAT FINANCIER	72
RESULTAT EXCEPTIONNEL	73
IMPOT SUR LES BENEFICES ET IMPOT DIFFERE	73
Charge d'impôt.....	73
Actifs et passifs d'impôts différés	73
Analyse du taux effectif d'impôt	74
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ECARTS D'ACQUISITION.....	74
Ecarts d'acquisition	75

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	76
STOCKS	77
CREANCES CLIENTS.....	77
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	78
DISPONIBILITES.....	78
CAPITAUX PROPRES	78
PROVISIONS	80
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	80
DETTES FOURNISSEURS	81
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	81
INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	81
EFFECTIF	82
MONTANT DES REMUNERATIONS, ENGAGEMENTS ET AVANCES AUX DIRIGEANTS	82
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	82
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	82
ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	83
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	83
SOCIETES CONSOLIDEES	83
SPARTOO SA – BILAN ACTIF SOCIAL	85
SPARTOO SA – BILAN PASSIF SOCIAL.....	86
SPARTOO SA – COMPTE DE RESULTAT SOCIAL	87
PREMIERE PARTIE : REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	88
Note 1 - Règles et principes généraux appliqués	88
Note 2 - Comparabilité des comptes et changements de méthode.....	88
2-1 - Faits marquants de l'exercice	88
2-2 - Changements de méthode comptable.....	88
2-3 - Evènements significatifs postérieurs à la clôture	88
Note 3 - Méthodes d'évaluation	89
3-1 - ACTIF 89	
3-1-1 - Immobilisations incorporelles	89
3-1-2 - Immobilisations corporelles	89
3-1-3 - Amortissements des immobilisations	89
3-1-4 - Titres de participation et créances rattachées	89
3-1-5 - Stocks.....	90
3-1-6 - Evaluation des créances et des dettes.....	90

3-1-7 - Disponibilités	90
3-2 - PASSIF	90
3-2-1 - Provisions pour risques et charges	90

DEUXIEME PARTIE : COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN 90

Note 4 - Actif immobilisé	90
4-1 - Décomposition des immobilisations	90
4-2 - Variation des immobilisations	91
Note 5 - Actif circulant	91
5-1 - Etat des échéances des créances	91
5-2 - Produits à recevoir rattachés aux créances	91
Note 6 - Comptes de régularisation	91
Note 7 - Capitaux propres	92
7-1 - Composition du capital social	92
7-2 - Provisions	93
Note 8 - Dettes	94
8-1 - Etat des échéances des dettes	94
8-2 - Détail des charges à payer	94
Note 9 - Engagements financiers et autres informations	94
9-1 - Engagements reçus	94
9-2 - Engagements donnés	95
9-3 - Engagements en matière de pensions et retraites	95

TROISIEME PARTIE : COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT 95

Note 10 - Rémunération des dirigeants	95
Note 11 - Répartition de l'effectif salarié	95
Note 12 - Produits d'exploitation	96
12-1 - Ventilation du chiffre d'affaires net	96
Note 13 - Charges d'exploitation	96
13-1 - Détail autres charges	96
Note 14 - Charges et produits financiers	97
Note 15 - Impôt sur les sociétés	97
15-1 - Intégration fiscale	97
Note 16 - Charges et produits exceptionnels	97

QUATRIEME PARTIE : AUTRES INFORMATIONS 98

Note 17 - Consolidation	98
Note 18 - Entreprises liées	98
Note 19 - Tableau des filiales et participations	99
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 101	101
Opinion 101	
Fondement de l'opinion	101
Observation 102	
Justification des appréciations	102
Vérifications spécifiques	102
Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés	102
Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes consolidés	103
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 105	105
Opinion 105	
Fondement de l'opinion	105

Observation 106	
Justification des appréciations	106
Vérifications spécifiques	174
Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels	174
Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels	174

Le présent rapport de gestion, comprenant le rapport de gestion de groupe, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 porte sur (i) la société Spartoo, société anonyme à conseil d'administration au capital de 366.559,26 euros, dont le siège social est situé 16, rue Henri Barbusse à Grenoble (38), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 489 895 821 (ci-après désignée la « **Société** » ou « **Spartoo** »), ainsi que sur (ii) le groupe, représenté dans l'organigramme en Section 0, dont elle est la société mère (ci-après désigné le « **Groupe Spartoo** » ou le « **Groupe** »).

Présentation du groupe Spartoo et de ses activités

Description des activités de la Société et du Groupe

Le Groupe Spartoo est issu de la croissance et du développement international de la Société, créée en 2006, par trois entrepreneurs Boris Saragaglia, Président de Spartoo, Paul Lorne, Head Supply Chain, et Jérémie Touchard, Head Search Engine Management, avec pour concept initial d'offrir le plus large choix de chaussures avec le meilleur service clients : livraison gratuite et retour offert.

Spartoo est aujourd'hui un acteur de référence de la vente de chaussures omnicanal dont la stratégie est fondée sur un équilibre entre le développement de son offre via sa marketplace et ses achats fermes, de son offre exclusive avec ses marques propriétaires acquises ou développées en interne, et de son offre via des corners et affiliés.

Depuis 2010, le Groupe a progressivement étendu son offre, d'abord en achat ferme dans la chaussure, le prêt-à-porter, le sac et plus récemment la beauté et la décoration d'intérieure. Spartoo propose aujourd'hui plus de 1 600 000 références Mode de plus de 9 000 marques

Le Groupe a également mené de front de nombreux chantiers au profit des clients finaux notamment au travers de sa marketplace* (un site Internet sur lequel d'autres marques et/ou vendeurs partenaires ont la possibilité de vendre leurs produits directement aux clients). Il a également développé ses marques propriétaires et a cherché à améliorer son expérience client en s'appuyant sur sa logistique et des points de vente physique.

Parallèlement, le Groupe a construit des offres de services à destination des e-commerçants, avec ses prestations de transport en France et à l'international, et des propriétaires indépendants de boutiques mode avec le développement de son logiciel de caisse et de sa *marketplace*.

Le Groupe s'appuie pour croître sur un savoir-faire important, développé en interne et scalable :

depuis sa création, le Groupe développe l'ensemble de ses outils (site Internet, CRM, logiciel de caisse, logiciel de bidding adword, système de VoIP, prise de commandes B2B, etc..) et de ses algorithmes en interne afin d'industrialiser et de développer un avantage compétitif sur le long terme. Le marketing et la communication sont gérés en interne par une équipe internationale, s'appuyant sur des analyses fortes de rendements et des différentes données. Enfin, afin d'améliorer son service clients et son efficacité opérationnelle, le Groupe opère sa propre logistique, via 2 entrepôts

Le Groupe exerce à présent son activité dans plus de 30 pays, principalement en Europe et en Chine avec l'aide de 30 partenaires locaux (paiement ou transport) ; le site Internet de la Société est disponible en 19 langues différentes.

Le Groupe Spartoo est organisé autour de deux secteurs d'activité :

- L'activité BtoC :

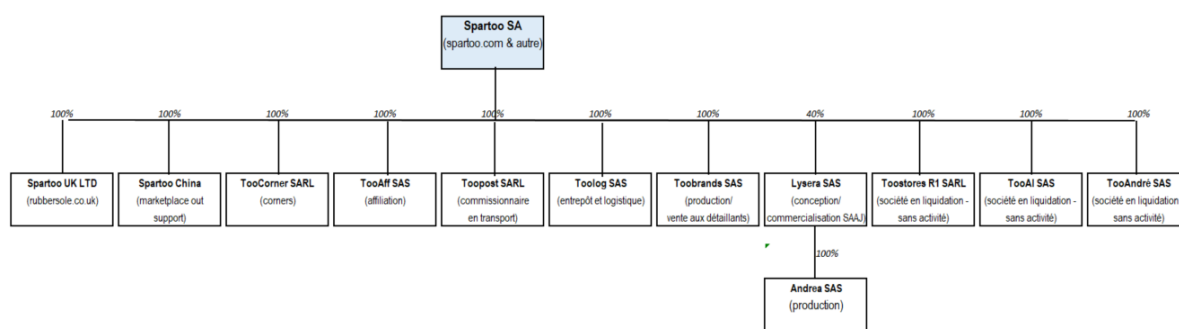
le Groupe commercialise sur sa plateforme e-commerce une large offre d'articles de mode (chaussures, prêt-à-porter, sacs), plus de 9 000 marques et 1 600 000 modèles, vendus directement, modèle achat-revente, ou vendus par des marchands partenaires, activité de place de marché (« marketplace »). Le Groupe s'appuie également sur ses ventes en magasins, plus de quarante points de vente au 31 décembre 2025. Enfin, le Groupe distribue ses marques propriétaires par l'intermédiaire d'un réseau de détaillants. Le Groupe est présent en France et à l'international et réalise plus de 39% de son activité à l'international.

▪ L'activité Service aux tiers :

Le Groupe a mis au point une offre de services complémentaires pour les professionnels, e-commerçants, acteurs traditionnels ou détaillants, s'appuyant notamment sur sa plateforme technologique développée en interne. Elle propose notamment des solutions de transport, de logistique et d'accompagnement pour tous nos partenaires souhaitant se développer en ligne, ou désirant accélérer leur digitalisation.

Organigramme du Groupe

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation juridique du Groupe au 31 décembre 2025. Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de détention du capital social.



Informations relatives à la situation de la Société et du Groupe

Situation au cours de l'exercice écoulé

Evènements importants survenus au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2025, le Groupe s'est concentré sur la consolidation de ses activités et l'amélioration de ses flux opérationnels de trésorerie, visant un flux de trésorerie positif sur l'exercice, malgré un contexte de consommation toujours dégradé.

Le groupe a cessé l'activité de sa filiale opérant des magasins en propre: Toostores R1 (22 points de vente, dont 10 magasins en propre) début 2025. Cette décision s'est inscrite dans un contexte marqué par la forte progression de l'indice des loyers et l'inflation sur les charges fixes du Groupe. L'approche omnicanale demeure toutefois au centre des priorités de Spartoo, au travers d'une stratégie asset-light axée sur l'affiliation et le développement de corners.

Evolution des activités du groupe au cours de l'exercice

Activité BtoC, online & offline

Dans un environnement de marché particulièrement difficile, notamment pour les acteurs de l'e-commerce et plus globalement pour le secteur de l'habillement et de la distribution, soumis à l'impact de la forte baisse du pouvoir d'achat,

le Groupe a poursuivi sa stratégie : consolider ses activités et générer un flux de trésorerie disponible positif sur l'année en optimisant les coûts et la gestion du stock, tout en garantissant la qualité de l'offre et du service clients.

Dans ce contexte de consommation peu favorable, le volume d'affaire BtoC est en recul de 10.0% sur la période par rapport à 2024. Le groupe s'est adapté et a préservé sa rentabilité en optimisant ses lignes de coût, tout en poursuivant une gestion agile du stock.

Investissements dans l'offre :

Spartoo a poursuivi sa politique d'offre large de chaussures, vêtements, sacs et accessoires A fin décembre 2025, Spartoo comptait plus de 1,6 million de références uniques en Europe, incluant 33 000 références de seconde main.

Maitrise du stock :

Au regard de la baisse persistante de la consommation, Spartoo a ajusté tout au long de l'année ses engagements d'achat de marchandises et optimisé ses écoulements de produits tout en s'assurant de générer de la capacité d'autofinancement. Le stock en valeur brut dédié à l'activité Online diminue de 4.5% en euros par rapport à fin décembre 2024 et de 9.5% en quantités, tout en préservant la qualité de l'offre. Le stock Groupe brut diminue en valeur de -3.3M€ par rapport au 31 décembre 2024.

Optimisation de ses dépenses:

Le Groupe Spartoo a poursuivi sa politique volontariste d'allocation des investissements marketing en fonction de leur rentabilité, avec un coût d'acquisition des nouveaux clients de 10.4€, -1% par rapport à 2024. Peu d'investissements ont été alloués sur les médias traditionnels.

L'accent a également été porté sur l'optimisation des lignes de coûts, notamment de logistique et transport, ainsi que les frais centraux

Le Groupe continue d'optimiser la structure de coûts de son activité de distribution de marques propres.

Toujours avec l'objectif de soutenir sa notoriété et d'intensifier la fidélisation de ses clients, le Groupe continue de s'appuyer sur son réseau de magasins, privilégiant les points de vente avec une structure de coûts variables et de faibles CAPEX, contribuant positivement au résultat d'ensemble du groupe.

Début 2025 le groupe a arrêté l'activité de ses magasins physiques en propre, portée par la filiale Toostores R1, ne répondant pas à ses critères de rentabilité.

L'approche omnicanale reste néanmoins résolument au centre des priorités, le groupe continue de développer les corners. Le nombre de points de ventes progresse : 41 au 31 décembre 2025 (36 au 31 décembre 2024). A périmètre comparable (nombre de magasins et mois d'ouverture), le chiffre d'affaires progresse de 4.8% entre 2024 et 2025.

Activités pour compte de tiers

Le chiffre d'affaires de l'offre de services dédiés aux professionnels, basée sur notre expertise de la logistique et du transport, a connu une belle croissance, +19.1% par rapport à 2024. Le recrutement de nouveaux clients s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2025, 46 nouveaux clients ont fait confiance à l'offre Toopost pour optimiser leur transport. Evolution du volume d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 12 2024	31 12 2025	Var
GMV	184 676	171 190	-7,3%
<i>(en milliers d'euros) (*)</i>	31 12 2024	31 12 2025	
GMV BtoC	166 490	149 865	-10,0%

() Montants TTC*

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le volume d'affaires baisse de 7.3% pour s'établir à 171 190 milliers d'euros.

La décision d'arrêter les magasins physiques opérés en propre via la filiale Toostores R1, représente une perte de chiffre d'affaires de 3 903 milliers d'euros. Hors cet impact, dans un contexte de demande dégradé, le volume d'affaires BtoC activité historique du groupe est en recul de 7.8%, pour s'établir à 149 865 milliers d'euros. Il représente 87.5% de la GMV du Groupe.

Le groupe s'est adapté à un contexte défavorable et a préservé le très bon niveau de satisfaction clients avec des moyennes de Notes Clients de 8.9 sur 10 et un stock de qualité.

Les marques acquises telles que JB Martin, Christian Pellet, GBB et Easy Peasy résistent avec un volume d'affaires en léger recul (-3%) avec une amélioration sensible de la rentabilité. Le pôle enfant est pénalisé par un marché difficile avec une baisse de la natalité.

A périmètre comparable (nombre de magasins et mois d'ouverture), le chiffre d'affaires des points de vente physiques progresse de 4.8% entre 2024 et 2025. L'activité de services pour compte de tiers progresse de 19.1% sur l'exercice 2025, portée notamment par le recrutement de nouveaux clients qui s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2025, avec 46 nouveaux clients.

L'international représente 39.9% de l'activité du groupe en 2025 contre 37.8% en 2024.

Evolution du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros) (*)</i>	31 12 2024	31 12 2025	Var
Chiffre d'affaires	130 463	122 512	-6,1%
Chiffre d'affaires - périmètre à comparable (*)	126 561	122 512	-3,2%

() hors effet lié à la fermeture de magasins physiques opérés en propre par la filiale Toostores R1*

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice atteint 122 512 milliers d'euros, en recul de 6.1% par rapport à l'exercice précédent. Hors effet de la fermeture de magasins physiques opérés en propre par la filiale Toostores R1, le chiffre d'affaires diminue de 3.2%.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 12 2024	31 12 2025	Var
B to C	115 199	104 332	-9,4%
Services aux tiers	15 264	18 179	19,1%
Chiffre d'affaires	130 463	122 512	-6,1%

L'activité BtoC décroît de 9.4%, conséquence de la décision de fermer les magasins physiques opérés en propre par la filiale Toostores R1 et d'un contexte de demande faible, tandis que l'activité de services pour compte de tiers progresse de 19.1% par rapport à l'exercice précédent.

Evolution des effectifs

Effectif moyen ETP de l'exercice	31 12 2024	31 12 2025
Société	180	172
Groupe	370	320

L'effectif moyen équivalent temps plein est de 320 personnes en 2025 contre 370 personnes en 2024. La diminution résulte de l'optimisation des lignes de coûts ainsi qu'à la fermeture de points de vente.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Début 2026, le contexte reste marqué par la faiblesse du pouvoir d'achat entraînant une forte baisse de la consommation. L'objectif principal est de continuer à s'adapter aux évolutions de la demande afin de générer des flux de trésorerie disponibles positifs sur l'année. Pour cela, nous devons optimiser nos coûts et notamment nos investissements marketing afin d'être proche de la rentabilité, tout en poursuivant la gestion active du stock

A long terme, le groupe entend poursuivre sa stratégie d'accélérer le développement de son activité BtoC en ligne & hors ligne et continuer à tirer profit de son expertise e-commerce en étendant ou en proposant ses services pour compte de tiers en:

- continuant à développer fortement son offre de chaussures, sacs et prêt-à-porter afin de continuer à offrir l'un des plus larges choix en Europe sur ces segments. Pour cela, le Groupe s'attachera à recruter des partenaires en Europe qui pourront être notamment des marques, des magasins et des e-commerçants,
- ouvrant des nouveaux corners ou des nouveaux affiliés. Le Groupe continuera d'étudier, le cas échéant, l'ouverture ou la fermeture de points de vente en fonction des opportunités,
- développant sa notoriété, par le biais d'investissements soutenus sur les différents médias digitaux via des supports comme Google, Instagram, TikTok afin de capter une part plus importante de clients sur les canaux d'acquisition digitaux,
- approfondissant la connaissance de sa clientèle en continuant d'exploiter l'ensemble des données collectées dans le cadre de son activité (CRM, historique d'achat, analyse des parcours clients) pour fidéliser ses clients et en attirer de nouveaux,
- développant son offre en marques propriétaires acquises ou développées en interne,
- développant son offre sur de nouvelles catégories de produits,
- développant ses activités de services aux tiers.

Compte tenu de l'incertitude liée à la faiblesse du pouvoir d'achat et à l'impact sur la consommation, le groupe ne communique pas de guidance, notamment sur l'évolution de son chiffre d'affaires, de sa GMV ou de son EBITDA.

Le Groupe Spartoo continue de s'adapter à un contexte toujours marqué par les incertitudes géopolitiques et le ralentissement de la demande dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, impactée par le poids des dépenses contraintes pour les consommateurs.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

Activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Analyse de la performance financière du groupe

Résultat d'ensemble – présentation simplifiée

GMV (volume d'affaires)

La GMV du Groupe est passée de 184 676 milliers d'euros en 2024 à 171 190 milliers d'euros en 2025, soit un recul de 7.3%

Marge commerciale :

<i>(en milliers d'euros) (*)</i>	31 12 2024	31 12 2025
Marge commerciale	52 747	48 029
<i>en %</i>	<i>40,4%</i>	<i>39,3%</i>

La marge commerciale 2025 s'établit à 48 029 milliers d'euros, 39.3% du chiffre d'affaires contre 40.4% en 2024.

La marge commerciale est la combinaison de la marge sur services aux tiers, proche de 10.0% en taux, et de la marge commerciale de l'activité BtoC proche de 44.5% en taux.

La marge commerciale de l'activité BtoC (90% de l'activité du groupe), est stable par rapport à 2024, 44.5% pour l'exercice 2025 (44.4% en 2024).

EBITDA ajusté :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 12 2024	31 12 2025
EBITDA ajusté	1 788	2 261
<i>en %</i>	<i>1,4%</i>	<i>1,9%</i>

Le groupe a mené une politique volontariste d'optimisation de ses résultats : fermeture des magasins physiques opérés en propre qui généraient des pertes, allocation des investissements marketing en fonction de leur rentabilité avec un coût d'acquisition des nouveaux clients de 10.4€ en 2025 contre 10.5€ en 2024, optimisation des coûts logistiques et d'une manière générale réduction des coûts fixes.

Dans un contexte de baisse du volume d'affaires, l'EBITDA 2025 progresse de 473 000 euros, pour s'établir à +2,261 millions d'euros, reflétant les actions menées afin de réduire les charges.

Situation financière du groupe

Flux net de trésorerie généré par l'activité courante:

Afin de refléter la consommation ou la génération de la trésorerie correspondant à son activité courante, le flux de trésorerie est retraité des éléments non récurrents significatifs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 12 2025
Marge brute d'autofinancement (*)	1 618
Variation de BFR (*)	(188)
Flux opérationnels de trésorerie hors éléments non récurrents significatifs	1 430

() hors éléments non récurrents significatifs*

Les flux opérationnels de trésorerie de 2025 sont positifs et ont contribué à hauteur de 1 430 milliers d'euros à l'augmentation des disponibilités du groupe.

La marge brute d'autofinancement a généré 1 618 milliers d'euros de trésorerie et la variation du besoin en fonds de roulement est légèrement négative -188 milliers d'euros.

Au regard de la baisse persistante de la consommation, Spartoo a ajusté tout au long de l'année ses engagements d'achat de marchandises et optimisé ses écoulements de produits tout en s'assurant de générer de la capacité d'autofinancement. Le stock Groupe, est en baisse de 6.1% en valeur brute, soit -3,286 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024, contribuant ainsi à l'évolution favorable du besoin en fonds de roulement. La qualité du stock reste préservée, avec une part du stock de la saison « en cours » en légère progression.

Investissements :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 12 2025
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(423)

Les investissements du groupe sur l'exercice, 423 milliers d'euros correspondent à des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles diverses. Le groupe n'a pas réalisé d'investissement majeur sur l'exercice.

Eléments non récurrents significatifs :

Conséquence de sa mise en liquidation judiciaire au cours de l'exercice, la filiale Toostores R1 est sortie du périmètre de consolidation à compter du 28 février 2025. La contribution de Toostores R1 et de sa sortie aux flux de trésorerie, élément non récurrent significatif, est négatif de 360 milliers d'euros.

Le groupe a fini sur l'exercice de liquider le stock de produits finis André. La contribution de la cession de ces produits au flux de trésorerie, élément non récurrent significatif est positif de 334 milliers d'euros.

Financements :

Spartoo n'a pas contracté de nouvel emprunt au cours de l'exercice.

Situation financière au 31 décembre 2025 :

Au 31 décembre 2025, la trésorerie disponible diminue, elle est de 10 453 milliers d'euros contre 15 331 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

L'endettement bancaire s'élève à 14 769 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 20 870 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le ratio d'endettement net du Groupe, ou gearing, reste pleinement maîtrisé affichant à nouveau une diminution sur la période avec un niveau de 15% à fin 2025 contre 19% à fin 2024 (37% à fin 2023).

La dette nette du Groupe s'améliore en baissant d'environ 22%, elle s'établit à 4 316 milliers d'euros, contre 5 538 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, la société dispose de lignes de financement court terme octroyées par ses banques de 6.4 millions d'euros renouvelables chaque année, non utilisées au 31 décembre 2025.

En 2026 le groupe cherchera à souscrire de nouveaux emprunts.

Comptes consolidés - Evolution des affaires et des résultats du Groupe

Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Spartoo est la société de tête d'un groupe consolidé comprenant les sociétés suivantes :

- SPARTOO SA
- TOOPOST SARL
- TOOLOG SAS
- TOOSTORES R1 SARL (sortie du périmètre au 28 février 2025)
- TOOCORNER SARL
- TOOBRANDS SAS
- SPARTOO UK Limited
- SPARTOO CHINA INTERNATIONAL TRADING (SHANGAI) CO LTD
- TOOAFF SAS
- LYSERA SAS
- ANDREA SAS

Toutes les filiales sont détenues à 100 % et sont consolidées par intégration globale hormis LYSERA et ANDREA qui sont consolidées par intégration proportionnelle.

Compte de résultat consolidé

Chiffre d'affaires :

<i>(en milliers d'euros) (*)</i>	31 12 2024	31 12 2025	Var
Chiffre d'affaires	130 463	122 512	-6,1%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice atteint 122 512 milliers d'euros, en baisse de 6.1% par rapport au chiffre d'affaires de l'an dernier.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 12 2024	31 12 2025	Var
B to C	115 199	104 332	-9,4%
Services aux tiers	15 264	18 179	19,1%
Chiffre d'affaires	130 463	122 512	-6,1%

L'activité BtoC décroît de 9.4%, dans un contexte de demande perturbé, tandis que l'activité de services pour compte de tiers est en progression de 19.1% par rapport à l'exercice précédent.

Résultat d'exploitation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 12 2024	31 12 2025
Résultat d'exploitation	-435	-151
<i>en %</i>	<i>-0,3%</i>	<i>-0,1%</i>

Les achats consommés ressortent à 59 019 milliers d'euros contre 64 085 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 6 902milliers d'euros, contre 6 537 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Ils comprennent notamment les postes : "reprise de provisions pour dépréciation" pour 5 414 milliers d'euros contre 4 889 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, reprises de provisions pour risques et charges pour 701 milliers d'euros, contre 587 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges d'exploitation est de 49 302 milliers d'euros, contre 50 233 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 931 milliers d'euros. Cette baisse est liée notamment :

- à la baisse des dépenses de publicité de 804 milliers d'euros,
- à la diminution des autres charges variables relatifs aux activités BtoC notamment les coûts de transport BtoC qui diminuent de 999 milliers d'euros,
- à la baisse du coût des locations immobilières de 987 milliers d'euros
- à l'augmentation de l'activité de services pour compte de tiers. Le coût des services vendus correspondant à cette activité est comptabilisé en autres charges d'exploitation, dépenses de logistique et transport, et augmente de 2 778 milliers d'euros suivant l'évolution de cette activité.
- hormis ces éléments, les autres charges d'exploitation diminuent de 919 milliers d'euros.

Les charges de personnel s'élèvent à 13 223 milliers d'euros, contre 14 914 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 7 533 milliers d'euros, contre 7 648 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Reflétant les éléments précités, le résultat d'exploitation du Groupe ressort en une perte de 151 milliers d'euros contre une perte de de 435 milliers d'euros au cours du précédent exercice, soit une amélioration de 284 milliers d'euros

Résultat financier :

Le Groupe a réalisé un résultat financier consolidé négatif de 817 milliers d'euros, contre un résultat négatif de 316 milliers d'euros au cours du précédent exercice. La variation s'explique principalement par l'évolution du résultat de change qui représente une charge de 310 milliers d'euros en 2025 contre un produit de 92 milliers d'euros en 2024.

Résultat exceptionnel / Résultat net de l'entreprise déconsolidé :

En 2025, le résultat exceptionnel affiche une perte d'un montant de 424 milliers d'euros. Il comprend une perte liée à la sortie de l'ensemble consolidé de la filiale Toostores R1 de 498 milliers d'euros des coûts liés à la fermeture de TooAI (2024) pour 78 milliers d'euros ainsi qu'une reprise d'une provision relative à la fermeture de Toostores R1 pour 152 milliers d'euros.

Le Groupe a estimé qu'à compter du 28 février 2025, il n'exerçait plus aucun contrôle sur la société Toostores R1, en raison des restrictions sévères liées à sa mise en liquidation judiciaire et jugées durables, remettant en cause substantiellement le contrôle exercé sur cette entreprise, ce qui a conduit à la déconsolider à cette date. Le Groupe a choisi de présenter le résultat des 2 mois de l'année 2025 jusqu'à la perte de contrôle sur une ligne séparée du compte de résultat pour faciliter la comparaison avec les exercices ultérieurs, soit 170 milliers d'euros.

Résultat net consolidé :

Reflétant les éléments précités, le résultat net consolidé en 2025 est une perte de 1 481 milliers d'euros contre une perte de 2 334 milliers d'euros au cours du précédent exercice.

Comptes sociaux de la Société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le chiffre d'affaires de la société Spartoo ressort à 96 725 milliers d'euros, contre 103 188 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le compte de résultat 2025 fait apparaître :

- un résultat d'exploitation négatif d'un montant de 130 milliers d'euros, contre un résultat positif de 1 509 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
 - un résultat financier négatif d'un montant de 1 363 milliers d'euros, contre un résultat financier négatif d'un montant de 608 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
 - un résultat courant avant impôts négatif d'un montant de 1 492 milliers euros, contre un résultat courant avant impôts positif de 901 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
 - un résultat exceptionnel négatif d'un montant de 286 milliers d'euros, contre un résultat exceptionnel négatif de 4 445 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
 - un résultat net négatif de 1 641 milliers d'euros, contre un résultat net négatif de 3 435 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant du bilan au 31 décembre 2025 s'élève à 71 099 milliers d'euros, contre 81 619 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la trésorerie, celle-ci est de 7 927 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 12 418 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres de Spartoo sont de 23 732 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 25 360 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont de 14 293 milliers d'euros en 2025 contre 20 336 milliers d'euros en 2024.

Commissariat aux comptes

La société Spartoo a pour Commissaires aux comptes les personnes suivantes :

1. Commissaires aux comptes titulaires :

KPMG S.A, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029,

Cabinet AGILI (3F) dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

2. Commissaires aux comptes suppléants :

Salustro-Reydel, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029,

Apacha SARL, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Gestion des risques et contrôle interne

Le contrôle interne en place au sein du Groupe repose sur les fondements principaux suivants :

La reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe, tout en privilégiant les critères suivants :

- un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de responsable opérationnel dans la gestion de ses affaires ;
- un critère de souplesse pour que les dirigeants des sociétés du Groupe exercent pleinement leurs responsabilités ;
- un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille modeste des entreprises composant notre Groupe.

Organisation du contrôle interne au sein du Groupe

Acteurs internes

Compte-tenu de la taille de la Société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Les acteurs clés du contrôle interne sont les suivants :

- La Direction Générale :

La Direction Générale met en œuvre les orientations stratégiques validées par le Conseil d'Administration. Elle est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens et mise en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

- Le Conseil d'Administration :

Il détermine les orientations de l'activité de la Société et de l'ensemble de ses filiales (le Groupe) et contrôle leurs mises en œuvre par les dirigeants mandataires sociaux. Sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

- Les équipes financières et comptables :

La fonction financière de la société repose sur un directeur financier, un service comptable et un service contrôle de gestion.

Des situations mensuelles très détaillées sont réalisées sur l'ensemble des sociétés afin d'assurer un meilleur contrôle des différentes activités et de permettre la prise de mesures en cours d'année pour redresser l'exploitation des secteurs fragilisés.

La mise en place d'un contrôle de gestion permet à la Direction de piloter et d'orienter ses décisions en s'appuyant sur un système de reporting financier mensuel très détaillé, des indicateurs et ratios.

La fonction financière est chargée du budget, de la trésorerie, des financements et des relations avec les investisseurs.

- Le contrôle interne au sein du Groupe repose sur une implication des responsables des différentes unités opérationnelles du Groupe.

Acteurs externes

Il s'agit principalement des Commissaires aux Comptes. Ils procèdent à l'audit des comptes sociaux et consolidé annuels.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Conseil d'Administration échange avec les Commissaires aux Comptes sur leurs travaux et sur les procédures, ainsi que de sur leurs conclusions sur les arrêtés de comptes.

Enfin, la Société est en collaboration avec des cabinets d'avocat conseil d'entreprises pour les domaines fiscaux et juridiques concernant la Société.

Procédures mises en place au sein de la Société et des filiales

Procédures générales :

Les procédures principales sont les suivantes :

- Les engagements de dépenses de la Société sont contrôlés par la Direction, et, en fonction du degré d'importance, par le Conseil d'Administration.
- Les autorisations de signatures bancaires sont limitées aux dirigeants habilités par la Direction Générale
- Un contrôle fort des décaissements grâce à la mise en place d'une plateforme de paiements centralisée,

Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier :

Les comptes semestriels et annuels de la Société ainsi que les comptes consolidés sont préparés par la Direction financière du Groupe. Ces derniers sont établis conformément au référentiel français.

Les Commissaires aux Comptes contrôlent les comptes annuels à l'état de projet avant que ces derniers ne soient arrêtés par le Conseil d'Administration.

Procédure budgétaire :

Un budget prévisionnel, compte de résultat et flux de trésorerie, est établi pour l'ensemble des sociétés du Groupe à la fin de chaque exercice pour le suivant. Il est établi en tenant compte, de l'activité de l'exercice précédent et des perspectives de développement de l'activité et de l'analyse des coûts.

Tous les mois, les résultats sont analysés au regard du prévisionnel donnant lieu à la mise en place d'actions correctives si nécessaire.

Résultat

Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 5 mai 2026 d'affecter le résultat net comptable de -1 641 117 euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Dépenses et charges non déductibles

En outre, il est précisé, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, qu'aucune des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39, 4 du même Code n'ont été enregistrées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas procédé à des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Exercice	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<i>Données chiffrées en milliers d'euros</i>						
I. - Situation financière en fin d'exercice						
Capital social	367	367	365	365	364	290
Nombre d'actions émises	18 327 963	18 327 963	18 228 088	18 228 088	18 182 178	2 899 413
Nombre d'obligations convertibles en actions						
II. - Résultat global des opérations effectives						
Chiffre d'affaires hors taxe	96 726	103 188	116 820	125 923	128 440	117 295
Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	237	3 253	3 575	-710	4 005	4 780
Impôts sur les bénéfices	138	109	198	181	333	305
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-1 641	-3 435	-7 663	-6 929	399	-9 830
Résultat distribué						
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action						
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,00001	0,00017	0,00019	-0,00005	0,00020	0,00154

Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

L'ensemble des risques identifiés par la Société peut être consulté dans la Section 3 FACTEURS DES RISQUES du Document d'enregistrement approuvé le 4 juin 2021 par l'Autorité des marchés financiers lors du transfert sur Euronext Growth et accessible sur le site investisseur de la Société à l'adresse suivante:

<https://www.spartoo-finance.com/index.php/fr/2016-05-27-11-25-16/document-d-enregistrement-universel>

La Société présentera dans cette section les facteurs de risque considérés comme étant les plus importants au regard du degré de criticité net, sur la base d'une analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif et de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle

qualitative suivante : faible, moyen, élevé.

Tableau synthétique

Catégorie de risque	Probabilité de survenance	Impact / Ampleur
4.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe		
<i>4.1.1 Risques liés au modèle de vente en ligne</i>		
La vente en ligne pourrait ne plus être considérée comme un moyen d'achat avantageux pour les consommateurs.	<i>Faible</i>	<i>Elevé</i>
<i>4.1.2 Risques liés aux points de vente physiques</i>		
La capacité du Groupe à attirer des clients dans ses magasins dépend fortement du succès des lieux de commerce de détail, tels que les centres commerciaux, les centres-villes et les zones commerçantes de banlieue dans lesquels ses points de vente physiques sont situés.	<i>Modéré</i>	<i>Faible</i>
<i>4.1.3 Risques liés à l'environnement économique</i>		
Une conjoncture économique dégradée sur les marchés dans lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable sur la demande des consommateurs.	<i>Elevé</i>	<i>Elevé</i>
<i>4.1.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel</i>		
Le Groupe fait face à une compétition intensive de la part de détaillants physiques et en ligne, qui pourrait encore s'intensifier.	<i>Elevé</i>	<i>Elevé</i>
Le Groupe pourrait faire face à une compétition intensive de la part des marques	<i>Elevé</i>	<i>Elevé</i>
4.2 Risques liés aux activités du Groupe		
<i>4.2.1 Risques liés aux sites Internet du Groupe et à ses systèmes informatiques</i>		
La fiabilité des infrastructures et l'obsolescence de l'offre technologique du Groupe pourraient entraîner une diminution des ventes, une augmentation des délais de traitement, la perte de membres ou de marques partenaires, et la perte de données.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
<i>4.2.2 Risques liés à l'importance du référencement du Groupe et à la satisfaction de ses clients</i>		
L'insatisfaction vis-à-vis du service clients du Groupe pourrait l'empêcher de conserver ses clients.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
<i>4.2.3 Risques opérationnels</i>		
Les moyens de paiement acceptés par le Groupe l'exposent à des risques opérationnels et réglementaires ainsi qu'à des risques de fraude, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
<i>4.2.4 Risques liés aux tiers</i>		
Le Groupe ne dispose pas d'accord contractuel exclusif ou formel avec les marques partenaires et pourrait ainsi être dans l'incapacité de maintenir ses relations actuelles avec de grandes marques ou d'établir de nouvelles relations avec d'autres grandes marques à des conditions satisfaisantes.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
<i>4.2.5 Risques liés aux équipes de management, au recrutement et au maintien d'employés expérimentés</i>		
Le succès de l'activité du Groupe dépend de la performance de certains dirigeants clés et le Groupe pourrait échouer à attirer, former, motiver et retenir un personnel qualifié et à maintenir des bonnes relations avec ses salariés.	<i>Modéré</i>	<i>Modéré</i>
4.3 Risques liés à la stratégie du Groupe		

Les initiatives marketing du Groupe pourraient ne pas réussir ou ne pas être rentables.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
4.4 Risques réglementaires et juridiques		
<i>4.4.1 Risques liés à la réglementation et son évolution</i>		
Des changements du traitement fiscal applicable aux sociétés exerçant leur activité dans le secteur du commerce électronique pourraient avoir un effet défavorable sur l'utilisation commerciale des sites Internet.*	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
<i>4.4.2 Risques liés aux procédures et contentieux</i>	<i>Faible</i>	<i>Elevé</i>
<i>4.4.3 Risques liés à la propriété intellectuelle</i>		
Le Groupe pourrait être accusé de violer les droits de propriété intellectuelle de tiers.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
4.5 Risques financiers		
Risque de liquidité	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>

Risques liés au secteur d'activité du Groupe

Risques liés au modèle de vente en ligne

La vente en ligne pourrait ne plus être considérée comme un moyen d'achat avantageux pour les consommateurs.

Le modèle de la vente en ligne, notamment de chaussures, adopté par le Groupe se distingue du modèle traditionnel de vente au détail par l'intermédiaire de points de distribution (points de vente physiques, showrooms, dépôt...). La croissance du pourcentage de consommateurs achetant des produits et des services en ligne est importante pour l'activité du Groupe dans la mesure où elle accroît sa réserve de nouveaux clients potentiels. Le Groupe dépend de la croissance continue du commerce en ligne dans les marchés dans lesquels il opère et notamment celui de la chaussure. A fin 2024, près de 90% des revenus consolidés de Spartoo provenaient de son activité BtoC (achat ferme* et marketplace) sur les segments de la chaussure, des sacs et du prêt-à-porter dont les trois quarts étaient réalisés en ligne.

Bien que la pénétration du commerce en ligne et sur mobile ait augmenté rapidement ces dernières années dans chacun des marchés au sein desquels le Groupe est présent, en raison notamment du contexte sanitaire actuel, le taux de croissance futur et les taux finaux de pénétration que ces canaux de ventes en ligne vont atteindre sont incertains. Il n'y a aucune garantie que les marchés sur lesquels le Groupe opère continueront à croître aux mêmes niveaux que ceux des dernières années, ou qu'ils continueront à croître, notamment si les consommateurs ne considéraient plus la vente en ligne de chaussures comme un moyen d'achat avantageux, ou si leur intérêt pour cette manière d'acheter des produits disparaissait. Le chiffre d'affaires du Groupe dépend fortement de l'activité des acheteurs réguliers, les ventes réalisées auprès de ces acheteurs ayant généré environ 45 % des ventes en ligne du Groupe en 2025. Si le Groupe n'est pas en mesure d'assurer la fidélité de ses clients et de susciter des achats réguliers pour une quelconque raison, notamment son incapacité à proposer des produits et des services suffisamment attractifs à ses acheteurs ou son incapacité à relancer efficacement l'activité de ses clients sur sa plateforme, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son chiffre d'affaires. Une croissance lente, une stagnation ou une réduction de la croissance dans les marchés dans lesquels le Groupe opère, empêchant le Groupe à maintenir sa croissance et/ou d'atteindre ses objectifs, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Risques liés aux points de vente physiques

La capacité du Groupe à attirer des clients dans ses magasins dépend fortement du succès des lieux de commerce de détail, tels que les centres commerciaux, les centres-villes et les zones commerçantes de banlieue dans lesquels ses points de vente physiques sont situés.

Le Groupe gère plus de 40 points de vente physiques répartis sur tout le territoire national.

A court terme, les points de vente physiques connaissent également les difficultés du marché ce qui est susceptible de provoquer éventuellement des défauts de paiements, voire des fermetures incontrôlées.

A long terme, les partenariats avec les grands magasins sont exposés à un changement de choix de partenaires ou bien une recherche d'offre différente susceptible d'être non couverte par les ressources internes du groupe actuelles.

Les effets de ces risques peuvent être des défauts de paiements, la suppression de point de vente ainsi que des licenciements subséquents.

Risques liés à l'environnement économique

Une conjoncture économique dégradée sur les marchés dans lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable sur la demande des consommateurs.

Les marchés sur lesquels opère le Groupe sont corrélés au revenu disponible des ménages. Certaines des catégories de produits vendus par le Groupe, notamment les chaussures et les articles de mode, desquels il tire la majorité de son chiffre d'affaires, sont particulièrement sensibles aux ralentissements économiques et à l'inflation. Ainsi, le chiffre d'affaires de la Société dépend des conditions économiques dans les pays où elle exerce ses activités à savoir principalement ceux de la zone euro.

Le Groupe réalise la majorité de son chiffre d'affaires en France et la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en Europe. La France et l'Europe ont souffert d'une conjoncture économique dégradée ces dernières années et qui pourrait perdurer dans le futur, notamment en raison du contexte économique lié à l'augmentation des dépenses militaires au niveau national et européen.

Les résultats de la Société sont également fortement exposés aux effets des mesures politiques qui pèsent sur le pouvoir d'achat en France et en Europe. Une hausse des prix des produits ou de la pression fiscale sur les revenus ou la consommation pourraient mener à une diminution de la consommation des ménages. Plus généralement, le développement d'un contexte défavorable au commerce pourrait entraîner une réduction des dépenses des ménages considérées comme non essentielles. Si les clients du Groupe réduisaient le nombre ou la valeur de leurs achats sur la plateforme du Groupe en raison d'une conjoncture économique dégradée sur les marchés au sein desquels le Groupe est présent, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe fait face à une compétition intensive de la part de détaillants physiques et en ligne, qui pourrait encore s'intensifier

Le Groupe exerce son activité dans un secteur en rapide évolution et dans lequel il fait face à une concurrence importante émanant à la fois de concurrents établis et de concurrents plus récents et pourrait à l'avenir faire face à la concurrence de nouveaux entrants. Une telle concurrence affecte la capacité du Groupe à convertir les visiteurs en clients ou à assurer la fidélité de ses clients. Le Groupe planifie ses activités et sa stratégie en prenant pour hypothèse que l'offre diversifiée de produits et services sur son site Internet et sa marketplace sera en mesure de fidéliser ses clients. Si cette hypothèse s'avérait erronée, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les résultats attendus et pourrait perdre ses clients au profit de ses concurrents. De plus, dans la mesure où l'acquisition et la conversion de nouveaux clients est plus coûteuse pour le Groupe que la conversion de visiteurs en acheteurs ou que la relance de l'activité des acheteurs existants, l'incapacité du Groupe à maintenir les taux de conversion vers l'achat ou à susciter la fidélité de ses clients pourrait le contraindre à augmenter ses dépenses de marketing et ses dépenses visant à l'acquisition de nouveaux clients.

Les principaux concurrents de la Société sont surtout les autres pure-players de la chaussure, mais également les marketplaces généralistes, tels que Zalando et About You et les acteurs de la grande distribution de chaussures et d'articles de mode, tels que Inditex, Amazon ou La Redoute. Si les clients de la Société ne reconnaissent plus la qualité et l'attractivité de ses produits, notamment par rapport aux produits de ses concurrents, ou si ceux-ci ne correspondaient pas à leurs attentes, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses développements et ses perspectives.

Concernant l'acquisition de clients, la concurrence repose sur plusieurs facteurs, dont le prix, la facilité, l'efficacité et la fiabilité de l'expérience client proposée, les relations avec les marques partenaires, la qualité et la sélection des produits, la variété des catégories de produits et des marques proposées, le service clients et la satisfaction de ces derniers, la facilité d'utilisation des moyens de paiement ainsi que des options de livraison. Le Groupe pourrait ne pas réussir à établir ou maintenir un avantage concurrentiel durable dans tout ou partie de ces catégories.

Des concurrents du Groupe pourraient également disposer d'un marché plus large, d'offres de produits plus complètes, de couvertures géographiques plus étendues, de ressources financières, techniques, de marketing et en personnel plus importantes, de capacités logistiques plus développées, de nombre de membres plus important, d'une notoriété plus forte de leur marque et/ou de relations plus établies avec les marques et les consommateurs que ceux du Groupe. Les nouveaux entrants sur le marché pourraient présenter des avantages compétitifs différents, notamment de nouveaux modèles commerciaux et des concurrents de taille réduite pourraient être rachetés, bénéficier d'investissements ou conclure des partenariats stratégiques avec des sociétés ou des investisseurs établis, ce qui pourrait améliorer leur positionnement concurrentiel. De plus, si les pure-players et marketplaces généralistes amélioraient leurs offres de produits en matière de chaussures, leurs techniques de marketing, leurs capacités logistiques à délivrer des chaussures, ces pressions concurrentielles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Le Groupe pourrait faire face à une compétition intensive de la part des marques

De nombreuses marques partenaires du Groupe vendent directement leurs produits aux clients finaux par le biais d'autres canaux. Tel est le cas de Nike® dont les produits étaient proposés sur la *marketplace* de Spartoo et qui depuis la fin mai 2020 a décidé d'assurer elle-même la commercialisation de ses produits à travers un réseau de 1 034 points de vente physiques, de distributeurs indépendants et par le biais d'Internet. Le Groupe pourrait faire face à une pression concurrentielle supplémentaire si ces partenaires démarraient ou développaient avec succès leurs propres activités de vente au détail en y intégrant leurs propres canaux de ventes en ligne. Ces pressions concurrentielles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Risques liés aux activités du Groupe

Risques liés aux sites Internet du Groupe et à ses systèmes informatiques

La non-fiabilité des infrastructures et l'obsolescence de l'offre technologique du Groupe pourraient entraîner une diminution des ventes, une augmentation des délais de traitement, la perte de membres ou de marques partenaires, et la perte de données.

L'activité du Groupe, sa capacité à acquérir, retenir et servir ses clients et sa réputation dépendent de la fiabilité de la performance de sa plateforme technologique et de l'infrastructure de réseau sous-jacente.

Bien que le Groupe ait conçu ses systèmes afin qu'ils soient extensibles et que des investissements récurrents soient nécessaires pour maintenir la performance de sa plateforme technologique, des investissements significatifs pourraient être requis à l'avenir pour lui permettre de répondre à la croissance du nombre de ses clients et des commandes ou pour y ajouter de nouvelles fonctionnalités. Si le Groupe faisait face à des interruptions sur ses principaux systèmes de « front office » ou de « back office », en raison de défaillances de système, de virus informatiques, d'intrusions physiques ou électroniques, d'erreurs non détectées, de défauts de conception, de soudaine et forte augmentation du trafic sur sa plateforme (résultant notamment d'attaques par déni de service distribué) ou d'autres événements ou causes inattendus, cela pourrait affecter la disponibilité ou la fonctionnalité de ses sites Internet et de ses applications mobiles,

empêcher ses membres d'y accéder ou d'acheter des biens et des services entraîner la perte des bons de livraison ou empêcher le traitement des retours. Bien qu'aucun des systèmes du Groupe n'ait fait l'objet d'attaques de hackers, quelques attaques de type DDoS (Distributed Denial of Service attack) ont été réalisées sur la plateforme du Groupe sur les trois dernières années.

Le Groupe utilise actuellement un hébergeur de données qui externalise un backup quotidiennement. Bien que le Groupe ait mis en place des procédures de sauvegarde pour limiter le risque de défaillance des composants ou des systèmes, tout dommage ou toute défaillance des serveurs du Groupe, pourrait entraîner des interruptions de la disponibilité ou de la fonctionnalité de la plateforme du Groupe, de ses données ou de sa plateforme de business intelligence et d'analyses de données.

La survenance d'une catastrophe naturelle, d'un incendie, d'un acte terroriste, de vandalisme ou de sabotage ou d'autres problèmes imprévus pourrait entraîner de telles interruptions, entraîner la perte des bons de livraison, empêcher le traitement des retours et obliger le Groupe à engager des dépenses supplémentaires pour mettre en place de nouvelles installations. Si l'un quelconque de ces problèmes survenait, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Risques liés à l'importance du référencement du Groupe et à la satisfaction de ses clients

L'insatisfaction vis-à-vis du service clients du Groupe pourrait l'empêcher de conserver ses clients.

La satisfaction des clients est un élément fondamental pour la croissance continue de la Société, et un service clients fiable est nécessaire pour s'assurer que le traitement des réclamations des clients soit réalisé dans des délais appropriés et les satisfasse. Dans la mesure où, s'agissant de ses activités en ligne, le Groupe n'a pas le contact direct avec la clientèle que permet la vente physique, sa façon d'interagir avec les clients à travers son équipe de service clients et celles de ses prestataires de service clients externes est un facteur déterminant pour le maintien de bonnes relations avec les clients. Le Groupe et ses prestataires de services répondent aux requêtes et aux interrogations des membres par courriel et par téléphone. Toute absence de réponse ou toute réponse insatisfaisante aux interrogations ou aux réclamations des clients, réelle ou perçue comme telle, pourrait avoir un impact défavorable sur le niveau de satisfaction et de fidélité des membres, et ce particulièrement lorsque les clients font part de commentaires négatifs sur les évaluations en ligne et les réseaux sociaux. Cette situation pourrait également contribuer à voir le référencement de la Société dans les moteurs de recherche dégradé de manière significative. L'incapacité de la Société à fidéliser et combler ses clients du fait de carences de son service clients pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Toutefois, le Groupe, afin de satisfaire les besoins de ses clients, a développé son service client internalisé autour de différents leviers (i) programme de fidélité, (ii) retour des produits, (iii) livraison, (iv) mode de paiements et (v) relances et enquêtes.

Risques opérationnels

Les moyens de paiement acceptés par le Groupe l'exposent à des risques opérationnels et réglementaires ainsi qu'à des risques de fraude, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité.

Le Groupe accepte de nombreux moyens de paiements tels que les cartes de crédit, les cartes de débit, PayPal et les virements bancaires. Tout problème opérationnel au cours du paiement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le taux de conversion des clients vers l'achat. Les options de paiement proposées à ses clients par le Groupe l'exposent à des réglementations supplémentaires, telle que la certification PCI DSS, à des exigences de mises en conformité ainsi qu'à la fraude. Si le Groupe ou les prestataires de services ne respectaient pas les règles ou les exigences d'un fournisseur d'un moyen de paiement qu'il propose, le Groupe pourrait notamment encourir des amendes ou des frais de transactions plus élevés, pourrait avoir à changer de prestataire de services et pourrait perdre ou voir restreindre sa capacité à accepter les paiements en cartes de crédit ou de débit des membres ou à faciliter d'autres moyens de paiements en ligne. Le Groupe pourrait aussi devoir engager des dépenses importantes afin de se conformer à de telles réglementations et ces dépenses pourraient augmenter en cas d'évolution de la réglementation. Chacune

de ces circonstances pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Le Groupe pourrait également subir d'importantes pertes en cas de fraude. Par le passé, le Groupe a subi une perte d'environ 650 000 euros due à la fraude et estime que la fraude peut représenter une perte d'environ 500 000 euros par an. Afin de lutter contre la fraude, le Groupe a mis en place un suivi hebdomadaire afin d'internaliser les scorings de fraude. Il pourrait subir des pertes dues à des allégations selon lesquelles l'acheteur n'aurait pas autorisé l'achat, à des cas de fraude, à des transmissions erronées et à des acheteurs ne disposant pas de comptes bancaires en cours de validité ou de fonds suffisants pour finaliser les paiements. En plus des coûts directs de ces pertes, si celles-ci étaient liées à des transactions par cartes de crédit et prenaient une ampleur excessive, le Groupe pourrait potentiellement perdre le droit de proposer les cartes de crédit comme moyen de paiement. Selon les pratiques en vigueur en matière de cartes de crédit dans les pays dans lesquels le Groupe est présent, le Groupe est responsable des transactions par carte de crédit frauduleuses ou contestées et de certains autres moyens de paiement bancaires dans la mesure où il ne recueille pas la signature du titulaire de la carte. Le Groupe n'est actuellement pas assuré contre ce risque. L'incapacité du Groupe à contrôler adéquatement les transactions frauduleuses pourrait nuire à sa réputation et à sa marque, l'exposer à des contentieux ou à des mesures réglementaires et pourrait entraîner une augmentation des frais judiciaires du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risques liés aux tiers

Le Groupe ne dispose pas d'accord contractuel exclusif ou formel avec les marques partenaires et pourrait ainsi être dans l'incapacité de maintenir ses relations actuelles avec de grandes marques ou d'établir de nouvelles relations avec d'autres grandes marques à des conditions satisfaisantes.

Le succès de la plateforme de vente en ligne du Groupe dépend fortement de sa capacité à offrir une gamme attractive et diversifiée de produits de marques de qualité. Cette capacité dépend des relations qu'entretient le Groupe avec ses marques partenaires.

Bien que le Groupe entretienne des relations de long terme avec certaines de ses marques partenaires, il n'a pas conclu de contrat d'approvisionnement exclusif ou de long terme avec elles. Le maintien de relations fortes avec les marques partenaires et l'établissement de nouvelles relations avec d'autres marques partenaires sont ainsi des facteurs importants pour assurer au Groupe un approvisionnement suffisant et continu. Le Groupe collabore avec une large variété de marques partenaires (les dix marques partenaires ayant généré le plus de ventes en ligne en 2025 ont représenté plus de 30% des ventes en ligne), ce qui limite la dépendance du Groupe à une seule marque partenaire.

Cependant, si les grandes marques mettaient fin aux relations commerciales qu'elles entretiennent avec le Groupe, comme cela a été le cas avec Nike®, lui faisaient défaut (retard de livraison, défaut de fabrication, etc.), interrompaient leur production en raison de problèmes économiques, sociaux ou techniques, arrêtaient de l'approvisionner avec des produits populaires ou changeaient les conditions de fourniture de leurs produits de manière significative et défavorable pour le Groupe, celui-ci pourrait ne pas être en mesure d'offrir des produits attractifs à ses clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur sa popularité et sa propre marque. Par ailleurs, l'arrêt des relations commerciales avec une marque a un impact sur l'image du Groupe et sa clientèle qui peut cesser d'acheter auprès de Spartoo, si la marque n'y est plus commercialisée.

Si le nombre de produits de grandes marques présenté sur la plateforme de ventes en ligne du Groupe diminuait, cette dernière pourrait devenir moins attractive pour d'autres marques partenaires et/ou d'autres consommateurs et pourrait ainsi engendrer une diminution de la croissance du nombre de clients et la perte de clients actifs, de trafic et de ventes, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation ainsi que sur le chiffre d'affaires du Groupe.

Risques liés aux équipes de management, et au recrutement et au maintien d'employés expérimentés

Le succès de l'activité du Groupe dépend de la performance de certains dirigeants clés et le Groupe pourrait échouer à attirer, former, motiver et retenir un personnel qualifié et à maintenir des bonnes relations avec ses salariés.

Le succès du Groupe repose en partie sur l'expertise et l'implication de ses principaux collaborateurs et dirigeants, en particulier de ses fondateurs, Boris Saragaglia, Directeur Général, Paul Lorne, *Head Supply Chain*, et Jérémie Touchard, *Head Search Engine Management*. La perte de tout membre de la direction du Groupe pourrait affecter de manière significative et défavorable sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'affaires efficace et le Groupe pourrait être incapable de trouver des remplaçants adéquats.

Risques liés à la stratégie du Groupe

Les initiatives marketing du Groupe pourraient ne pas réussir ou ne pas être rentables

Le succès et la rentabilité du Groupe dépendent du trafic croissant sur ses sites Internet et ses applications mobiles, de la croissance du nombre de ses clients et de leur conversion en acheteurs réguliers sur sa plateforme et ce, pour un coût raisonnable. Le Groupe a réalisé et prévoit de continuer à réaliser des investissements importants pour l'acquisition de nouveaux visiteurs et leur conversion en acheteurs, y compris au moyen d'une stratégie marketing déployée dans de nombreux types de médias traditionnels.

Ces investissements incluent des dépenses importantes pour le marketing traditionnel, en particulier la publicité télévisée et la radio, qui pourrait néanmoins ne pas aboutir à l'acquisition de nouveaux clients dans des conditions de rentabilité satisfaisantes. Le Groupe effectue également beaucoup de marketing en ligne, tel que le marketing sur les moteurs de recherche, le marketing sur les réseaux sociaux et des partenariats avec des marques opérant sur Internet. Ces partenariats pourraient ne pas réussir à générer la quantité de trafic attendue et les visiteurs attirés sur la plateforme du Groupe par de telles campagnes pourraient ne pas effectuer le volume d'achats attendu.

En outre, le prix de ces initiatives marketing pourrait augmenter à l'avenir, notamment en raison de modifications des modèles économiques ou des médias utilisés. Le Groupe ne peut garantir que ses efforts de marketing lui permettront de développer la notoriété de sa marque, de favoriser la croissance du nombre de ses visiteurs ou d'augmenter ses ventes. Les ventes nettes générées par les nouveaux clients acquis grâce à ces démarches pourraient finalement ne pas couvrir le coût engagé pour les acquérir. Enfin, dans les marchés où le Groupe a atteint un certain niveau de pénétration tels que la France, l'acquisition de clients supplémentaires pourrait devenir plus difficile et plus coûteuse. Si les efforts de marketing du Groupe ne parvenaient pas à attirer un nombre suffisant de nouveaux visiteurs et à les convertir en acheteurs et ce, à un coût raisonnable, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Le Groupe considère que l'acquisition de nombreux visiteurs résulte du bouche-à-oreille et de recommandations émanant de clients existants. Le Groupe doit veiller à ce que les clients existants demeurent satisfaits de ses services afin de continuer à faire l'objet de ces recommandations.

Si les efforts du Groupe pour satisfaire ses clients existants n'aboutissaient pas, il pourrait ne pas être en mesure d'acquérir de nouveaux clients en nombre suffisant pour continuer à développer ses activités ou pourrait être conduit à engager des dépenses marketing beaucoup plus importantes pour acquérir de nouveaux clients, afin d'être en ligne avec ses objectifs ou ses résultats passés.

Une diminution significative de la croissance du nombre de nouveaux clients ou du nombre de visites ou du temps passé sur les sites Internet et les applications mobiles du Groupe par les clients existants aurait un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Risques règlementaires et juridiques

Risques liés à la réglementation et son évolution

Des changements du traitement fiscal applicable aux sociétés exerçant leur activité dans le secteur du commerce électronique pourraient avoir un effet défavorable sur l'utilisation commerciale des sites Internet

En raison de la nature mondiale d'Internet, différents États ou pays étrangers pourraient tenter d'imposer à l'activité du Groupe une réglementation supplémentaire ou nouvelle, ou de prélever des taxes ou impôts supplémentaires ou nouveaux sur les ventes, résultats ou activités du Groupe. Les autorités fiscales étudient actuellement à l'échelle mondiale le traitement fiscal adapté aux entreprises exerçant leur activité dans le commerce électronique. Des réglementations nouvelles ou des modifications des réglementations existantes pourraient assujettir le Groupe ou assujettir ses clients à des taxes additionnelles sur les ventes, le revenu ou à d'autres taxes. Le Groupe ne peut pas prévoir l'effet de telles initiatives. Des impôts nouveaux ou des modifications des règles régissant les impôts existants et, en particulier, les impôts sur les ventes, la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes similaires pourraient augmenter le coût de l'activité de commerce électronique et baisser l'attractivité de la publicité et de la vente de produits sur Internet. Ils pourraient également engendrer des augmentations significatives des coûts internes nécessaires au traitement des données et à la collecte et au versement des impôts. Chacun de ces événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière et les résultats du Groupe.

Risques liés aux procédures et contentieux

Dans le cours normal de ses affaires, le Groupe peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales, notamment en matière de responsabilité civile, de propriété intellectuelle, fiscale ou industrielle. Dans le cadre de certaines de ces procédures, des réclamations pécuniaires d'un montant important pourraient être faites à l'encontre du Groupe et les provisions éventuelles correspondantes, que le Groupe serait amené à enregistrer dans ses comptes, pourraient se révéler insuffisantes.

Ainsi, à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait selon l'estimation du Groupe avoir, ou aurait récemment eu, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe pourrait être accusé de violer les droits de propriété intellectuelle de tiers.

L'industrie du commerce en ligne, de même que l'industrie de la mode en général, se caractérise par une défense rigoureuse des droits de propriété intellectuelle. Le Groupe pourrait faire l'objet de poursuites affirmant qu'il a violé, détourné ou porté atteinte aux droits de propriété intellectuelle et à la technologie de tiers, y compris du fait de l'affichage, de la publicité, de la distribution ou de la vente de produits fournis par des tiers ou de la vente des produits de ses marques propriétaires qui auraient prétendument porté atteinte aux droits de tiers, tels que des marques, des dessins et modèles ou des droits d'auteur. Il pourrait aussi être exposé aux risques causés par de telles poursuites engagées à l'encontre de ses fournisseurs ou de ses prestataires de services externes. L'ensemble de ces poursuites pourraient porter sur les produits issus des marques propriétaires du Groupe offerts en points de vente physiques ou sur la marketplace, les produits issus des marques partenaires du Groupe commercialisés sur la marketplace mais aussi sur la technologie développée par le Groupe (y compris les services pour compte de tiers).

Le Groupe a pu faire face par le passé et continue de faire face à des accusations régulières pour contrefaçon de produits commercialisés sur sa marketplace. Ces poursuites pourraient soulever des problématiques juridiques complexes, entraîner des retards ou des perturbations et accaparer le personnel technique et la direction du Groupe.

Le Groupe pourrait supporter des frais importants afin de se défendre contre ces allégations et ce, sans garantie de succès.

De nombreuses parties adverses potentielles ont la capacité de mobiliser des ressources considérablement plus importantes pour faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle et se défendre face aux poursuites qui pourraient être engagées à leur encontre. De plus, à mesure que l'activité du Groupe s'étend et que le nombre de ses concurrents dans ses marchés augmente, les actions à son encontre pourraient augmenter tant en nombre qu'en importance. En cas de succès, le demandeur pourrait obtenir un jugement contre le Groupe le condamnant au paiement de dommages et intérêts importants ou l'empêchant d'exercer son activité comme il le faisait historiquement, ou comme il souhaiterait le faire à l'avenir. Le Groupe pourrait également être contraint de payer des redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle dont il a besoin pour exercer son activité. Ces droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas être disponibles ou ne pas l'être à des conditions commerciales acceptables. Dans ce cas, le Groupe pourrait être contraint de développer sa propre technologie, ce qui pourrait être coûteux et/ou ne pas aboutir.

Risques financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie grâce à ses ressources disponibles.

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance et ses investissements grâce aux flux d'exploitation dégagés par son activité et par des emprunts bancaires. Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était dans l'incapacité de faire face à ses futures échéances de prêts, la Société ralentirait ses efforts de développement commercial sur de nouveaux marchés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Le Groupe disposait au 31 décembre 2025 d'un montant de trésorerie disponible de 10 453 milliers euros et d'un montant de fonds propres de 28 296 milliers euros.

La dette financière brute de la Société au 31 décembre 2025 était de 14 769 milliers d'euros. Tous les covenants étaient respectés au 31 décembre 2025.

A la date du Rapport de gestion la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir.

Filiales, participations et succursales de la société

Prise de participations et prise de contrôle

Les filiales et les sociétés contrôlées par Spartoo, au 31 décembre 2025 sont présentées à la section 0.

Conformément aux dispositions aux articles L. 233-6, al. 1 et L. 247-1, I, 1° du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation de plus du cinquième, du dixième, du vingtième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers dans le capital ou des droits de vote d'aucune société ayant son siège social sur le territoire de la République française ou n'a pris le contrôle d'une telle société.

Participations croisées et actions d'autocontrôle

La Société n'a réalisé aucune des opérations visées à l'article R. 233-19, al. 2 du Code de commerce.

Liste des succursales de la Société

La Société ne compte aucune succursale.

Informations relatives au capital

Composition de l'actionnariat - Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations qui ont été portées à notre connaissance en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 du même Code, nous vous indiquons ci-dessous, l'identité des actionnaires possédant plus 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales au 31 décembre 2025.

Dénomination du 1er Titulaire	Total actions	% / ACTIONS	VS	VD	Voix	% / VOIX
FONDATEURS	4 155 317	22,672%	2 142 195	2 013 122	6 168 439	23,263%
SOFINA	2 414 318	13,173%	0	2 414 318	4 828 636	18,210%
FIPS TECH GROWTH SECONDARY	945 026	5,156%	0	945 026	1 890 052	7,128%
DES HOLDINGS V	1 410 396	7,695%	0	1 410 396	2 820 792	10,638%
TROCADERO 2015 LP	986 593	5,383%	0	986 593	1 973 186	7,441%
MOSER AYMERIC	669 143	3,651%	571 520	97 623	766 766	2,892%
BORDET FRANCOIS	309 278	1,687%	249 267	60 011	369 289	1,393%
DCH INVEST	202 372	1,104%	0	202 372	404 744	1,526%
SPARTOO AUTODETENTION NOMINATIF	26 450	0,144%	0	0	0	0,000%
Flottant :						
Public au nominatif	164 655	0,898%	79 054	85 601	250 256	0,944%
Public au porteur (hors auto-détention)	7 044 415	38,435%	7 044 415	0	7 044 415	26,566%
TOTAL	18 327 963		10 086 451	8 215 062	26 516 575	

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote.

Opérations effectuées par Spartoo sur ses propres actions

Bilan annuel de la mise en œuvre du programme de rachat

Conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2024 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à un programme de rachat d'actions. Cette délégation a une durée de 18 mois expirant le 2 novembre 2025.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société a été conférée aux fins de permettre :

- l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la pratique de marché admise par l'AMF en matière de contrat de liquidité sur actions, et/ou

- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou entreprises qui lui sont liées, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations dans les conditions et conformément aux dispositions prévues par la loi et les règlements en vigueur, et/ou
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, ainsi que de réaliser toute opération de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ces filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur, et/ou
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, et/ou
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la 10ème résolution ci-dessous et dans les termes qui y sont indiqués, et/ou
- plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice écoulé, ce programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec TP ICAP (EUROPE) SA, répondant à l'objectif d'animation de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement.

Conformément à l'article L. 225-11, alinéa 2, du Code de commerce, nous vous indiquons que la mise en œuvre du programme de rachat au cours de l'exercice écoulé a été réalisée selon les modalités suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 397 176 au cours moyen unitaire de 0.36€ pour un montant total de 143 961 € ;
- Nombre d'actions vendues : 356 339, au cours moyen unitaire de 0.36 € pour un montant total de 129 659€ ; Finalité des programmes de rachat : contrat de liquidité ;
- Réallocation : néant ;
- Frais de négociation : néant ;
- Nombre d'actions détenues au nom de la Société au 31/12/2025 : 103 444 (soit 0.17% du capital social), d'une valeur nominale de 0.02 € chacune, pour une valeur globale évaluée à 40 233€, compte tenu du cours d'achat de 0.39 €.

Description du programme de rachat

Nous vous indiquons que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale annuelle mixte du 5 mai 2026 de renouveler, par anticipation, l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale du 6 mai 2025.

Cette nouvelle autorisation, annulerait et remplacerait pour la période restant à courir et les montants non utilisés, celle donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2025 dans sa neuvième résolution.

Cette nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation, permettrait à la Société de racheter ses propres actions (dans la limite de 10% ou de 5%, selon les cas, du capital) en vue de poursuivre les finalités suivantes :

- l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, et/ou
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés

ou entreprises qui lui sont liées, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, et/ou

- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, ainsi que de réaliser toute opération de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, et/ou
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, et/ou
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, et/ou
- plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Elle s'opèrerait aux principales conditions suivantes :

- la part maximum du capital : 10% du nombre total d'actions en une ou plusieurs fois ;
- le nombre maximal des titres : sur la base du capital social actuel de la Société, un nombre théorique de 1 832 796 actions représentant 10% du capital ;
- le prix maximum d'achat serait fixé à 10 €, soit un montant maximum potentiel alloué au programme de 18 327 963 €.

Etant précisé que ce nombre maximal d'actions et le prix maximum d'achat seraient, le cas échéant, ajustés en cas d'opérations affectant le capital social de Spartoo.

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 5 mai 2026 de fixer à 18 mois à compter de l'Assemblée la durée de cette autorisation.

Evolution du titre Spartoo en bourse (Euronext Growth)

La Société est cotée sur Euronext Growth, depuis le 7 juillet 2021, sous le code mnémorique ALSPT - FR00140043Y1.

Au titre de l'exercice 2025, 4.049.807 titres Spartoo ont été échangés ce qui permet d'obtenir un taux de rotation de capital d'environ 22.1%.

Introduit au cours de 6,53 € le 7 juillet 2021, le titre Spartoo a connu en 2025, un cours au plus haut de 0,450€ (contre 0.690 € en 2024) et au plus bas de 0,295€ (contre 0,334 € en 2024).

Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et dirigeants et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous vous informons que des opérations ont été réalisées par des personnes mentionnées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier telle que :

Personnes impliquées :	Nombres de titres acquis	Montant
Aymeric MOSER	559 143	11 182.86 €
Paul LORNE	501 795	10 035 €
Boris SARAGAGLIA	1 087 367	21 747.34 €

BAOBAB SASU	346 334	6 926.68 €
-------------	---------	------------

Autres informations

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2025 figurent, conformément aux articles L.441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, dans le tableau ci-dessous :

*Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu
(Tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)*

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nbre de factures concernées	1 030					3 079	1 317 150					238
Montant total des factures concernées HT		1 685 185	1 613 187	375 864	55 002	3 729 237		962 958	22 163	-7 449	60 802	1 038 474
% du montant total des achats HT de l'exercice		1,9%	1,8%	0,4%	0,1%	4,3%						
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice								1,00%	0,02%	-0,01%	0,06%	1,07%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nbre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours						Délais contractuels : 1 à 90 jours Délais légaux : 60 jours					

Prêts interentreprises

Nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts mentionnés à l'article L. 511-6, 3 bis, al. 1 du Code monétaire et financier.

Contrôle des Commissaires aux comptes - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Nous vous indiquons qu'aucune convention visée par l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue et/ou autorisée au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux comptes vont maintenant vous donner lecture de leur rapport sur les comptes annuels et de leur rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise



Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise qui rend compte :

- du choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale,
- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales,
- des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et de l'utilisation faite de ces délégations, telles que synthétisées dans un tableau récapitulatif.

La Société ayant fait le choix de se référer volontairement au Code de gouvernement d'entreprise Middledenext (le "Code Middledenext"), ce rapport inclut également les informations requises par les recommandations du Code Middledenext que la Société a décidé d'adopter.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 19 mars 2026. Ce rapport sera présenté à l'Assemblée générale annuelle devant statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Organisation de la gouvernance

Modalités d'exercice de la gouvernance

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et aux dispositions statutaires de la Société, le Conseil d'administration est compétent pour choisir les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Pour rappel, le Conseil d'administration de la Société a décidé lors de la réunion du 7 mai 2024 de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général de la Société et de confier les fonctions de Président Directeur Général à M. Boris Saragaglia.

Il a été considéré que cette option en faveur de l'unicité des fonctions de président et de directeur général constitue un facteur efficace de gouvernance, compte tenu de l'organisation du groupe Spartoo.

La Direction Générale

Le Président Directeur Général

Les fonctions et pouvoirs du Président Directeur Général

Conformément à l'article 14.1 des statuts de la Société, lorsque la Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions applicables au Directeur Général lui sont applicables.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, et conformément à l'article 11.2 des Statuts de la Société, Monsieur Boris Saragaglia organise et dirige également les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Portrait du Président Directeur Général

Monsieur Boris Saragaglia

Président Directeur Général de la Société

Né le : 15 janvier 1982 à La Tronche (38)

Nationalité : Française

Adresse : 16 rue Henri Barbusse, 38000 Grenoble

Diplômé de l'Ecole des Mines Telecom Atlantique et d'HEC Paris, Monsieur Boris Saragaglia a cofondé spartoo.com en 2006. Il est également à l'origine de la création, en 2000, du premier portail gratuit de soutien scolaire.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Mandats internes :

;

Gérant de la Société Too Corner.

Mandat externe :

Président de la Société Baobab.

Les Directeurs Généraux Délégués

Les fonctions et pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués

Conformément à l'article 14.3 des statuts de la Société, le Conseil d'administration peut, sur proposition du Directeur Général, donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Directeur Général en qualité de Directeur Général Délégué. A cet effet, le Conseil d'administration fixe l'étendue et la durée des pouvoirs des Directeur Généraux Délégués.

Le 2 juillet 2025, Monsieur Sébastien Teil a été nommé au poste de Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration. Monsieur Sébastien Teil a pris ses fonctions le 25 août 2025 et est notamment en charge de la vente au détail et des achats.

Les portraits des trois Directeurs Généraux Délégués en poste sont dressés à la section 0 ci-dessous, ils disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représenter la Société dans ses rapports avec les tiers.

Paul Lorne - Directeur Général Délégué et co-fondateur

Paul Lorne est un ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Nantes et titulaire d'un master d'HEC Paris. Il est co-fondateur et directeur général délégué de la société Spartoo. Il a également accédé aux fonctions de gérant de la société Toopost, créée en 2006 et spécialisée dans l'activité d'affrètement et de transport logistique. Il a été nommé représentant permanent de Spartoo auprès de la société Toobrands.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Mandat interne :

Gérant de la Société TOOPOST.

Directeur Général de la société TOOLOG.

Mandat externe :

Président de la Société LOXR.

Aymeric Moser - Directeur Général Délégué et Directeur Marketing

Aymeric Moser est diplômé de Montpellier Business School (anciennement ESC Montpellier). Il a débuté sa carrière en tant que Directeur de clientèle chez Advertising.com (groupe AOL), puis a rejoint Spartoo.com en 2008 en tant que responsable marketing. Il prend tour à tour les responsabilités des équipes Marketplace, communication, informatique, infographie et datascience, pour devenir directeur général délégué du groupe en 2022.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés : Néant.

Sébastien Teil - Directeur Général Délégué en charge de la vente au détail et des achats

Sebastien TEIL est ingénieur Insa Lyon. Il a débuté sa carrière chez Decathlon en tant qu'Acheteur Produit Chaussures puis a évolué sur des fonctions manageriales au sein de la société pendant 12 ans (dont 2 ans en Italie). Il a ensuite poursuivi son parcours professionnel dans l'univers de la mode luxe enfant (C.W.F en Vendée), puis de la grande Distribution (Groupe Casino) et enfin dans le groupe DODO sur des fonctions de Direction général de 2 filiales pendant 12 ans. Il a rejoint le groupe Spartoo en Aout 2025 en tant que directeur général délégué. Son périmètre de responsabilités couvre l'offre (Achats, Approvisionnement, Marques Propres, Qualité Produit), le retail (les corners), le service client, la Direction administrative & financière).

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés : Néant.

Le Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration à la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est synthétisée dans le tableau figurant ci-après¹ :

¹ A noter la démission en cours de mandat de Sofina, représentée par Monsieur Anthony Keusters, avec effet au 22 mai 2025.

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés ^[2]	Compétence
M. Boris Saragaglia	Président Directeur Général	Nomination : Conseil d'administration du 17 juin 2021 (Président Directeur Général) Nomination : AG du 4 juin 2021 (administrateur) Renouvellement : AG du 7 mai 2024 (administrateur) Conseil d'administration du 7 mai 2024 (Président Directeur Général) Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Masculin	44 ans	Française	Comité des risques (Président)	En cours : Mandats internes : Gérant de la Société Too Corner. Mandat externe : Président de la Société Baobab. Antérieurs : Néant.	Fondateur
Noam Développement représentée par M. Niels Court-Payen	Administrateur	Nomination : AG du 6 mai 2025 (administrateur) Echéance du mandat : AG	Masculin	65 ans	Française	Comité des nominations et des rémunérations	En cours : Président de Bellini Partners SAS Holding du Groupe A Plus Finance	Expérience significative dans la finance d'entreprise

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés ^[2]	Compétence
		statuant du les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025					Président de A Plus Finance Société de gestion agréée AMF Niels représente A Plus Finance pour une dizaine de PME / Membre du Conseil de Surveillance de Claranor représentant APF Membre du Comité Stratégique K international (Kulker) représentant APF Président de SG Image – Sofica Président de Imagellium 2025 – Sofica Président du Conseil d'Administration de l'OPPCI Génération 2 Président du Conseil d'Administration de l'OPPCI Génération 3 Président du Conseil d'Administration de l'OPPCI Génération 4 Président du Conseil d'Administration de l'OPPCI Génération Education OPCI Antérieurement Administrateur de : TELEVISTA 2018 - 2022 BELLINI FILMS LES FILMS DE BREHAT TROCADERO DISTRIBUTION TRACE ONE VISION SYSTEM TRAQUEUR AGRO GENERATION EO2 GREENWEEZ CROSSJECT	

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés ^[2]	Compétence
							<p>HYDRELIS YKF EXTRUFLEX, AMETYS BEAUTE (Groupe ELOI), DOUCET-SALVECO, DREAMJET - La Compagnie (aérien) FINANCIERE SAINT-AUBIN, BRANDALLEY Maison Nathalie Blanc, SILVER MOBILITY WATT & Co, XENIOS (THELEM), ALSOS (Groupe Roux), ACROPOLE BATI, KOKOON, FINANCIERE PASSAGE</p>	
BIN, représentée par Mme Béatrice Lafon	Administrateur indépendante	<p>Cooptation : Conseil d'administration du 17 juin 2021</p> <p>Renouvellement : AG du 6 mai 2025 (administrateur)</p> <p>Echéance du mandat : AG statuant du les comptes de</p>	Féminin	66 ans	Française	<p>Comité d'audit (Président)</p> <p>Comité des nominations et des rémunérations</p>	<p>En cours :</p> <p>Présidente du conseil d'administration des sociétés suivantes :</p> <p>RHESA UK II Ltd, NIDO Holdco GP Ltd, Nido Holdco LP, Nido UK Holdco Ltd, ARD LuxCo 2</p> <p>Administratrice indépendante des sociétés suivantes :</p> <p>RHESA UK II Ltd, NIDO Holdco GP Ltd, Nido Holdco LP, Nido UK Holdco Ltd, Hilding & Anders AB2, Ard LuxCo2</p>	Expérience significative dans les domaines de l'achat et du merchandising, de la stratégie et du développement

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés ^[2]	Compétence
		l'exercice clos le 31 décembre 2025					<p>Autres :</p> <p>Membre fondateur du Leadership Council de CausaLens</p> <p>Antérieurs :</p> <p>Administratrice de Orsay Gmbh, Pimberly Ltd, Fashion Artists Ltd, Maison Lafon Ltd, Pizza Express group Plc, Penca Group, Celine Jersey Topco Ltd, Oosterdam, Happychic SA, SuperDry Plc.</p> <p>Présidente du conseil d'administration de T M Lewin, Wave Direct Ltd, Handbag Clinic Ltd, CROSSTOWN Dough Ltd, Comptoir Group Plc, Nido Holdco Jersey Ltd</p>	
Mme Sylvie Colin	Administrateur indépendante	<p>Cooptation : Conseil d'administration du 17 juin 2021</p> <p>Renouvellement : AG du 6 mai 2025 (administrateur)</p> <p>Echéance du mandat : AG statuant du les comptes de</p>	Féminin	60 ans	Française	<p>Comité d'audit</p> <p>Comité des nominations et des rémunérations (Président)</p> <p>Comité des risques</p>	<p>En cours :</p> <p>Membre du Comité Stratégique de Bimba y Lola (Vigo, Espagne)</p> <p>Antérieurs :</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Carré Blanc</p> <p>Directrice Générale de KENZO MODE</p>	Expérience dans le secteur du Retail

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés ^[2]	Compétence
		l'exercice clos le 31 décembre 2025						

Portraits des membres du Conseil d'administration

Monsieur Boris Saragaglia, Président Directeur Général

Se référer à la section 0 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Noam Développement, représentée par Monsieur Niels Court-Payen, administrateur

Monsieur Niels Court-Payen dispose de plus de trente ans d'expérience dans l'univers du Private Equity. Avant de fonder la société de gestion A Plus Finance en 1998, il a travaillé une quinzaine d'années pour le groupe Paribas. Au sein des équipes de Paribas Affaires Industrielles (PAI), Niels a été successivement Responsable d'opérations transnationales, Responsable d'investissements dans le secteur des Médias et chargé de montages MBO - LBO pour des PME en France.

Depuis 1998, Niels est le président fondateur d'A plus Finance dont le total des actifs sous gestion atteint désormais 1.200 M€. Homme clé des fonds de Private Equity, il a notamment créé des fonds de capital-transmission dédiés aux PME et développé un portefeuille de plus de 40 participations en Private Equity.

BIN, représentée par Madame Béatrice Lafon, administratrice indépendante

Forte d'une expérience de plus de 40 ans dans le secteur de la vente au détail en Europe et aux États-Unis, Béatrice a exercé les fonctions de directrice générale de grands groupes au Royaume-Uni, en Europe et aux États-Unis pendant presque 20 ans.

Béatrice occupe depuis 2016 les fonctions de Présidente ou administratrice indépendante dans diverses sociétés et assiste en qualité de coach d'entreprise, les créateurs et/ou propriétaires d'entreprise dans le développement de leur activité.

Madame Sylvie Colin, administratrice indépendante

Diplômée d'une Licence de Langues à la Sorbonne en 1985 et de l'école de commerce ESCEM Tours, en 1988, Sylvie a accompagné la croissance de nombreuses marques de mode, plus spécifiquement dans l'univers du Retail, sur des positionnements différents.

Tout d'abord, pendant 10 ans, dans des fonctions de Direction de Collection au sein du groupe ETAM, elle a intégré en 2001 le groupe CHANTELE dans une mission de Direction Produit et Communication. Elle a ensuite successivement pris en charge la Direction Générale des marques CAROLL entre 2007 et 2014, MAJE de 2014 à 2017 et a rejoint le groupe LVMH en tant que Directrice Générale de la Maison Kenzo, de mi 2017 à fin 2021. Elle a siégé au Conseil de Surveillance de Carré Blanc, pendant 5 ans et est administratrice indépendante de Spartoo depuis juillet 2021. Sylvie est actuellement membre du comité stratégique du groupe Bimba y Lola (Vigo, Espagne).

Administrateurs indépendants

La Société dispose de 2 administrateurs indépendants, Madame Sylvie Colin et la société BIN représentée par Madame Béatrice Lafon, soit 50% du nombre total d'administrateurs. Le Conseil d'administration considère en effet que ces dernières répondent depuis leurs nominations respectives à la recommandation n° 3 du Code Middlednext, à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...);
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Représentation équilibrée entre hommes et femmes

A la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration est composé de quatre administrateurs, dont deux femmes, Béatrice Lafon (en sa qualité de représentante permanente de la société BIN), et Sylvie Colin, soit 50% des administrateurs.

La Société respecte les règles de représentativité homme/femme au Conseil d'administration.

Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Société et chacun de ses comités se sont réunis aux jours et mois listés ci-après.

Date de réunion	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
Conseil d'administration		
4 février 2025	5/5	100%
20 mars 2025	4/5	80%
22 mai 2025	5/5	100%
2 juillet 2025	5/5	100 %
18 septembre 2025	4/4 ³	100%
25 septembre 2025	4/4	100%
4 décembre 2025	4/4	100%
Comité d'audit		
20 mars 2025	3/3	100 %
25 septembre 2025	3/3	100 %
Comité des nominations et des rémunérations		
12 février 2025	2/3	66%
Comité des risques		
20 mars 2025	2/2	100 %

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 mars 2025, les administrateurs ont été invités, conformément aux recommandations du Code Middlednext, à se prononcer sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités, ainsi que sur la préparation de ses travaux.

Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'administration et la Direction Générale

Comme recommandé par le Code Middlednext, le Conseil d'administration veille à mettre en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts. Ainsi, conformément à l'article IV - Obligations de révélation du Règlement intérieur du Conseil d'administration :

"Chaque membre du Conseil a l'obligation de déclarer au Conseil :

³ A noter la démission en cours de mandat de Sofina, représentée par Monsieur Anthony Keusters, avec effet au 22 mai 2025.

- dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente ;
- dans le mois suivant la clôture de l'exercice, dès lors qu'il est versé, dû ou à la charge d'une société contrôlée par la Société ou d'une société contrôlant celle-ci :
 - toute rémunération et avantage de toute nature, y compris sous forme d'attribution de titres de capital ou de créances, de titres donnant accès au capital ou d'options, versés ou restant à verser au titre de l'exercice clos,
 - le cas échéant, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels les composant ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis ;
- tout avantage de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, que ces avantages résultent ou non d'un contrat de travail ;
- tout régime de retraite supplémentaire souscrit par la Société à son profit ;
- tout mandat et fonction exercés dans toute société durant l'exercice ;
- au titre des cinq dernières années, tout mandat exercé en dehors du groupe contrôlé par la Société, toute condamnation pour fraude, toute incrimination et/ou sanction officielle et, notamment, tout empêchement d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou de surveillance d'un émetteur ; et
- toutes les données nécessaires à l'établissement par la Société de liste d'initiés."

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, de conflits d'intérêts potentiels entre (i) la Société et les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, et (ii) les prestataires sollicités par les instances dirigeantes dans la préparation des décisions stratégiques et la direction générale de la Société.

Obligation de conservation relative aux attributions gratuites d'actions

Conformément à l'article L. 225-197-1, II., alinéa 4, du Code de commerce, les actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux sont soumises à une obligation de conservation au nominatif, pendant la durée de leur mandat, d'au moins 10% des actions attribuées gratuitement.

Déclarations relatives au gouvernement d'entreprise

A la suite de l'admission aux négociations de ses actions sur Euronext Growth, la Société met en œuvre des principes de gouvernance conformes aux recommandations du Code Middenext qu'elle a

adoptées, dans la mesure notamment où ces recommandations sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Le Code Middlenext peut être consulté sur le site internet de Middlenext (www.middlenext.com).

Le Conseil d'administration du 20 mars 2025 a pris connaissance des recommandations et des éléments présentés dans la rubrique "*Points de vigilance*" du Code Middlenext.

Le tableau ci-dessous détaille l'avancement des réflexions de la Société quant à l'application des principes du Code Middlenext :

- la Société estime être en conformité avec les recommandations du code Middlenext figurant dans le tableau sous la rubrique "Adoptée" ;
- pour les points R5 et R8, la Société mènera une réflexion sur ces sujets lorsque ceux-ci se présenteront à elle.

Recommandations du code Middlenext	Adoptée	Non Adoptée
R 1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R 2 : Conflits d'intérêts	X	
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil	X	
R 4 : Information des membres du conseil	X	
R 5 : Formation des membres du conseil		X
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R 7 : Mise en place de comités	X	
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)	X	
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R 10 : Choix de chaque administrateur	X	
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil	X	
R 12 : Rémunération de l'administrateur	X	
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X	
R 14 : Relation avec les « actionnaires » ⁴	X	
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social ⁵	X	
R 19 : Indemnités de départ	X	
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires ⁶	X	
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R 22 : Revue des points de vigilance	X	

⁴ Aucune assemblée générale ne s'est tenue depuis l'introduction en bourse de la Société, cette recommandation n'a donc pas lieu à s'appliquer au titre de l'exercice 2021

⁵ Outre leurs mandats sociaux, Monsieur SARAGAGLIA et Messieurs Lorne et Moser disposent d'un contrat de travail. En raison de ses fonctions de Président-Directeur général, le contrat de travail de Monsieur SARAGAGLIA est toutefois suspendu..

⁶ La Société n'a pas mis en place, au bénéfice des mandataires dirigeants, de régimes de retraites supplémentaires à prestations définies.

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et une société contrôlée PAR LA SOCIETE au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce

Néant

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 6 mai 2025	Utilisation de la délégation
11 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2025	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires., conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-132 à L. 225-134, L. 22-10-49, L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 183.279 euros – s'impute sur le plafond global fixé au titre de la 16 ^{ème} résolution Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros – s'impute sur le plafond global fixé au titre de la 16 ^{ème} résolution	26 mois	[Néant]
12 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2025	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public à l'exclusion d'offres visées au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier., conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, et L. 225-136, et aux dispositions des	Augmentation de capital : 36.655 euros – s'impute sur le plafond global fixé au titre de la 16 ^{ème} résolution Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros – s'impute sur le plafond global fixé au titre de la 16 ^{ème} résolution	26 mois	[Néant]

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 6 mai 2025	Utilisation de la délégation
	articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.			
13 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2025	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à une émission de valeurs mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au paragraphe 1° de l'article L. 411 -2 du Code monétaire et financier, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 36.655 euros – plafond commun à celui fixé au titre de la 12 ^{ème} résolution et s'impute sur ce dernier et sur le plafond global fixé au titre de la 16 ^{ème} résolution Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros – s'impute sur le plafond global fixé au titre de la 16 ^{ème} résolution	26 mois	[Néant]
14 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2025	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	Augmentation de capital : 36.655 euros – plafond commun à celui fixé au titre de la 12 ^{ème} résolution et s'impute sur ce dernier et sur le plafond global fixé au titre de la 16 ^{ème} résolution Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros – s'impute sur le plafond global fixé au titre de la 16 ^{ème} résolution	18 mois	[Néant]
15 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2025	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes réserves, bénéfices ou autres, conformément	Augmentation de capital : 50.000 euros	26 mois	[Néant]

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 6 mai 2025	Utilisation de la délégation
	aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce.			
16 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2025	Fixation des limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la Société des délégations ou autorisations prévues aux résolutions 11 à 14.	Augmentation de capital : 183.279 euros Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	N/A	[Néant]
17 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2025	Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	15% de l'émission initiale Applicable aux 11 ^{ème} , 12 ^{ème} , 13 ^{ème} , et 14 ^{ème} résolutions de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2025	18 mois	[Néant]
18 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2025	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.	1.070.000 actions ordinaires dans la limite de 5% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	38 mois	[Néant]
19 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2025	Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	Augmentation de capital : 3% du capital social	18 mois	[Néant]

Etats financiers consolidés au 31 décembre 2025



SPARTOO S.A.

16, rue Henri Barbusse

38100 GRENOBLE

**ETATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2025**

Compte de résultat consolidé

	<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
			2025	2024
Chiffre d'affaires		4 - 5	122 512	130 463
Achats consommés		6	(59 019)	(64 085)
Marge brute			63 493	66 379
Autres produits d'exploitation		7	6 902	6 537
Autres charges d'exploitation		8	(49 302)	(50 233)
Charges de personnel		9	(13 223)	(14 914)
Impôts et taxes			(487)	(556)
Dotations aux amortissements et provisions		10	(7 533)	(7 648)
Résultat d'exploitation avant dépréciation de l'écart d'acquisition			(151)	(435)
Dépréciation de l'écart d'acquisition			-	-
Résultat d'exploitation après dépréciation de l'écart d'acquisition			(151)	(435)
Produits financiers			137	486
Charges financières			(954)	(802)
Résultat financier		11	(817)	(316)
Produits exceptionnels			152	1 583
Charges exceptionnelles			(576)	(3 082)
Résultat exceptionnel		12	(424)	(1 499)
Résultat des entreprises intégrées avant impôt			(1 391)	(2 250)
Produit (charge) d'impôt sur le résultat		13	80	473
Résultat net de l'ensemble consolidé			(1 311)	(1 777)
Résultat net de l'entreprise déconsolidée		3	(170)	(558)
Résultat net de l'ensemble consolidé			(1 481)	(2 334)
Dont :				
Résultat net - part du Groupe			(1 481)	(2 334)
Résultat net - part des minoritaires			-	-
Résultat par action (en euros)			(0,08)	(0,13)
Résultat dilué par action (en euros)			(0,08)	(0,13)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

ACTIF		Au 31 déc. 2025	Au 31 déc. 2024
Immobilisations incorporelles	14	4 825	4 880
<i>Dont écarts d'acquisition</i>		3 719	3 719
Immobilisations corporelles	15	3 837	5 060
Immobilisations financières	16	261	447
Actif immobilisé		8 923	10 388
Stocks et encours	17	45 776	48 756
Créances clients	18	6 882	6 410
Autres créances et comptes de régularisation	19	7 223	8 129
Disponibilités	20	10 453	15 331
Actif circulant		70 334	78 627
TOTAL DEL'ACTIF		79 257	89 015
PASSIF		Au 31 déc. 2025	Au 31 déc. 2024
Capitaux propres	21		
Capital		367	367
Prime d'émission		61 656	61 656
Réserves et résultat consolidés		(33 750)	(32 265)
Autres		24	(176)
Total des capitaux propres part groupe		28 296	29 582
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres		28 296	29 582
Provisions pour risques et charges	22	1 979	1 708
Dettes			
Emprunts et dettes financières	23	14 769	20 870
Dettes fournisseurs	24	19 108	20 285
Autres dettes et comptes de régularisation	25	15 104	16 570
Total des dettes		48 981	57 724
TOTAL DU PASSIF		79 257	89 015

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie

		Exercice clos le 31 décembre	
		2025	2024
<i>(en milliers d'euros)</i>			
	Notes		
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 481)	(2 334)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	26	1 998	3 721
- Variation des impôts différés	13	(38)	(18)
- Elimination des résultats et autres flux sans effet de trésorerie	10	(4)	(38)
- Elimination des résultats et autres flux sans effet de trésorerie liés à la sortie de périmètre	26	176	(402)
- Elimination du résultat de cession d'immobilisations		22	106
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		673	1 036
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
- Stocks et encours	17	3 210	4 059
- Clients et comptes rattachés	18	(808)	122
- Autres créances	19	728	353
- Fournisseurs et comptes rattachés	24	(760)	1 161
- Autres dettes	25	(1 312)	(98)
- Créances et dettes d'impôt courant	19	32	(65)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 764	6 567
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	26	(527)	(451)
Cessions d'immobilisations		7	44
Flux de trésorerie de la période et solde de clôture de Toostores R1 (Tootal)	3	(360)	(152)
Compte-courant apporté à TOOAL au cours de la période		-	365
Variation des autres immobilisations financières		97	37
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(783)	(158)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Augmentation d'emprunts	23	-	1 280
Remboursement d'emprunts	23	(6 074)	(6 393)
(Achat) / Vente d'actions propres		(14)	0
Augmentation des subventions d'investissement		-	27
Variation nette des autres dettes financières	23	(26)	(12)
Trésorerie nette provenant des activités de financement		(6 114)	(5 098)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		(5 134)	1 312
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		15 330	14 267
Effet de la variation des taux de change et autres éléments de réconciliation		256	(248)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		10 452	15 330
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	10 453	15 331
Découverts bancaires	23	(1)	(1)
Trésorerie nette à la clôture		10 452	15 330

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves consolidées</i>	<i>Réserve de conversion</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Total des capitaux propres</i>
Au 1er janvier 2024	18 228 088	365	61 658	(29 920)	367	(342)	32 128
Augmentation de capital	99 875	2	(2)	-	-	-	-
(Achat) / Vente d'actions propres	-	-	-	-	-	0	0
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	(201)	-	(201)
Variation subventions d'invest.	-	-	-	(10)	-	-	(10)
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	(2 334)	-	-	(2 334)
Au 31 décembre 2024	18 327 963	367	61 656	(32 265)	166	(342)	29 582
(Achat) / Vente d'actions propres	-	-	-	-	-	(14)	(14)
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	-	214	-	214
Variation subventions d'invest.	-	-	-	(4)	-	-	(4)
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	(1 481)	-	-	(1 481)
Au 31 décembre 2025.....	18 327 963	367	61 656	(33 750)	380	(356)	28 296

Notes annexes aux états financiers consolidés

Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Informations générales

L'activité du Groupe s'exerce dans la fabrication, l'achat et la vente de chaussures, d'articles de maroquinerie, de prêt-à-porter et d'autres accessoires dans l'univers de la mode.

Le Groupe a développé sa plateforme de e-commerce sur laquelle il propose à des clients une large offre, plus de 10 000 marques, vendues directement, modèle achat-revente, ou vendues par des marchands partenaires, activité de place de marché (« *market place* »). Il réalise également des ventes en corners et via des affiliés (plus de quarante points de vente à fin décembre 2025), ainsi que des ventes à des détaillants.

Le Groupe a mis au point une offre de services complémentaires pour les professionnels, e-commerçants ou détaillants, s'appuyant notamment sur sa plateforme technologique développée en interne. Elle propose notamment des solutions de transport, de logistique et d'accompagnement de e-commerçants souhaitant se développer et de magasins désirant se digitaliser.

Le Groupe exerce son activité en France et à l'international.

Spartoo est domiciliée en France. Son siège social est situé 16, rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE.

Faits significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe s'est concentré sur la consolidation de ses activités.

Le Groupe a arrêté son activité de magasins physiques en propre. Il a demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de sa filiale Toostores R1, qui portait cette activité, prononcée le 19 février 2025, entraînant la fermeture de 22 points de vente dont 10 magasins en propre. Cette société avait contribué à hauteur de 6 168 milliers d'euros au chiffre d'affaires consolidé et dégagé une perte de 2 023 milliers d'euros en 2024. La perte de contrôle a été fixée au 19 février 2025. Le traitement de la déconsolidation et la contribution de Toostores R1 dans les comptes consolidés sont détaillés dans la note 3.

Le Groupe comprend SPARTOO S.A. et ses filiales (« le Groupe » ou « SPARTOO »). Les états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et comprennent les comptes de cette société et de ses filiales sur une période de 12 mois. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 mars 2026.

Principales méthodes comptables

Base de préparation des comptes

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales, mis à jour avec l'ensemble des règlements ANC n° 2023-02, 2023-05 et 2024-05.

Préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euro le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans les états financiers consolidés sont calculés en euros et arrondis ensuite au millier d'euro le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis. Ils sont préparés sur la base du coût historique.

Changement de méthode comptable

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2025 le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce texte constitue un changement de méthode comptable appliqué de manière prospective. Aucune donnée comparative n'a été retraitée. Ce règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2024, à l'exception des reclassements introduits par le règlement de l'ANC n° 2022-06 à savoir :

- Les produits de cessions et les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont classés respectivement dans les autres produits d'exploitation et les autres charges d'exploitation,
- Les produits de cessions et les valeurs nettes comptables des immobilisations financières cédées sont classés respectivement dans les produits financiers et les charges financières,
- Les transferts de charges sont reclassés en diminution des charges auxquelles ils correspondent.

Par ailleurs, le résultat exceptionnel comprend désormais les produits et les charges, directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas été constatés en son absence.

Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

Méthodes de consolidation et de conversion

Filiales et entreprises associées

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et la politique opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote attachés aux actions détenues par l'entreprise consolidante et par toutes les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive, sont pris en considération.

Les entreprises, dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises, dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable cesse.

Transactions réciproques

Les soldes bilantiels, les produits et les charges résultant des transactions réciproques sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Transactions en monnaie étrangère

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

La monnaie fonctionnelle de Spartoo et la monnaie de présentation des états financiers du Groupe sont l'euro.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation en euro selon les modalités suivantes :

- Les actifs et les passifs sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la clôture,
- Les charges et produits sont convertis en euro en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion.

Traitement des acquisitions

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiés sont évalués à leur juste valeur.

L'écart résiduel entre le prix d'acquisition des titres, augmenté des frais d'acquisition nets d'impôt, et la quote-part de capitaux propres réévalués constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit dans l'actif immobilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». S'il est négatif, il est inscrit dans une rubrique spécifique du passif.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation, limitée ou non.

La Direction Générale a jugé que les écarts d'acquisition du Groupe, affectés à Spartoo UK, à Fashion & Fashion et la société Lysera n'avaient pas de fin de vie identifiée, dès lors que ces sociétés exerçaient une activité dans un écosystème comparable à Spartoo. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il apparaît, lors d'un test de dépréciation, que la valeur actuelle du groupe d'actifs auxquels l'écart d'acquisition est affecté (en général une filiale) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour le montant de cette différence. La valeur actuelle est notamment appréciée à partir de la valorisation de sociétés exprimée en multiple de chiffre d'affaires et de transactions comparables.

Conformément à l'article 231-10 du Règl. ANC n°2020-01, l'évaluation des actifs et passifs à leur juste valeur peut être modifiée avant la fin de la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à la date d'acquisition, lorsque surviennent de nouveaux éléments qui permettent de mieux apprécier les valeurs d'entrée.

Au cas où un complément de prix doit être versé en fonction de réalisations futures, il est évalué dès l'acquisition avec les éléments prévisionnels dont dispose la société. S'il dépasse l'évaluation initiale, la différence est constatée en écart d'acquisition.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que l'écart d'acquisition, comprennent essentiellement des droits au bail, ainsi que des logiciels, évalués à leur coût d'acquisition et des dépenses de construction de la plateforme technologique, qui sont amortis sur une durée de 3 ans.

L'activation de la production immobilisée concernant la plateforme technologique répond aux six critères énoncés par l'art. 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 en l'occurrence (i) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de la plateforme technologique en vue de sa mise en service, (ii) l'intention de l'achever et de l'utiliser, (iii) la capacité à l'utiliser, (iv) la façon dont cette plateforme générera des avantages économiques futurs, à savoir la nécessité pour la Société de revoir sans cesse la configuration de sa plateforme technologique pour répondre au mieux aux attentes de ses clients et pour poursuivre la croissance de son activité, (v) la disponibilité de ressources, tant techniques que financières, appropriées pour achever son développement et l'utiliser et (vi) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à cette plateforme technologique, à savoir le coût des prestations réalisées par des fournisseurs, ainsi que la valorisation des temps passés par les salariés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées initialement à leur coût d'acquisition et n'ont subi aucune réévaluation.

Aucun composant n'a été relevé au sein des sociétés composant le périmètre de consolidation.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- Agencements et aménagements 3 à 12 ans
- Divers matériels 2 à 7 ans

La valeur résiduelle est prise en compte, le cas échéant, dès lors qu'elle est significative.

Un contrat de location-financement est un contrat qui a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition constituent des contrats de location simple.

Le Groupe comptabilise en consolidation les contrats de location-financement selon la méthode prévue par le Règlement ANC n°2020-01 à savoir :

- au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Dans le cadre des opérations de cession-bail, le bail est considéré comme une location-financement lorsque le cédant conserve les risques et avantages résultant du bien loué et dans ce cas aucune cession n'est réputée avoir eu lieu en consolidation.

Le bail consécutif à l'opération de cession-bail réalisée par le Groupe est considéré comme une location financement et présenté dans les comptes consolidés selon la méthode mentionnée ci-dessus.

Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Stocks

Les stocks de marchandises et de matières premières sont évalués au prix d'achat net selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Les produits et les encours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication sont prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous les coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks de matières premières sont dépréciés sur la base des perspectives d'utilisation : la Société évalue les stocks de matières premières devenus obsolètes ou excédentaires et les déprécie par différence entre le prix d'achat et la valeur de réalisation nette.

Les stocks de marchandises et de produits finis sont dépréciés selon l'ancienneté des produits : un taux de dépréciation est calculé par saison et par produit, sur la base des données réelles historiques.

Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sur les clients professionnels font l'objet d'analyses individuelles et sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances sur les clients particuliers sont dépréciées selon leur ancienneté et selon un taux de dépréciation calculé sur la base des données réelles historiques.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue, ainsi que les placements très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif et avec une échéance à court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont dépréciées dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

Provision pour engagements de retraite

La provision pour les engagements de retraite est constatée dans les comptes consolidés et fait l'objet d'un ajustement annuel.

Cette provision retient les critères suivants : l'âge, l'ancienneté à la date de la clôture de l'exercice et la probabilité d'ancienneté à l'âge de la retraite, les droits acquis résultant de la convention collective calculés sur la base du salaire mensuel moyen et des dispositions de la loi Fillon.

L'engagement est étalé uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond, conformément à la recommandation 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite modifiée le 5 novembre 2021.

A fin 2025, les paramètres retenus sont les suivants :

- âge de départ en retraite de 60 à 67 ans à l'initiative du salarié, afin d'intégrer les dispositions de la loi portant réforme des retraites (LFRSS pour 2023 publiée le 15 avril 2023)
- taux d'actualisation : 3,60% correspondant au taux IBOXX Corporates AA (3,35% en 2024)
- taux de revalorisation des salaires : 1,50% (1,50% en 2024)
- table de mortalité : INSEE 2024

Le calcul de l'engagement tient compte des charges sociales.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisées à la valeur de remboursement.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Modèle achat-revente sur la plateforme de e-commerce, ventes en magasins et aux détaillants

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de marchandises est reconnu au moment de la livraison des produits.

Modèle place de marché

Le Groupe met à disposition de marchands sa plateforme e-commerce, anime les ventes et gère la relation avec les clients - encaissement et service client -, mais n'assure pas la livraison des produits qui partent de l'entrepôt du marchand. Le Groupe agissant en tant qu'agent, le chiffre d'affaires généré correspond à la commission qu'il perçoit à ce titre.

Services aux tiers

Le chiffre d'affaires généré par les prestations de services est reconnu à l'achèvement de la prestation.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'écart d'acquisition non déductible fiscalement, ne donne pas lieu à la constatation d'impôt différé. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel comprend les produits et les charges, directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas été constatés en son absence.

Résultats par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué par ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action après dilution prend en compte la conversion de l'ensemble des bons de souscription en circulation.

L'effet sur le résultat dilué par action des options donnant droit à la souscription d'actions est calculé selon la méthode du placement théorique des fonds.

Si le résultat de l'exercice est une perte, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, conformément à l'avis OEC n°27 §3.

Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des comptes conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition, les autres actifs incorporels et les provisions pour risques et charges. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Regroupement d'entreprises

Le Groupe a estimé qu'à compter du 19 février 2025, il n'exerçait plus aucun contrôle sur la société Toostores R1, en raison des restrictions sévères liées à sa mise en liquidation judiciaire et jugées durables, remettant en cause substantiellement le contrôle exercé sur cette entreprise, ce qui a conduit à la déconsolider à cette date.

Le Groupe a choisi de présenter le résultat de la période du 1^{er} janvier au 19 février 2025 sur une ligne séparée du compte de résultat pour faciliter la comparaison avec les exercices ultérieurs, par dérogation au principe de consolidation jusqu'à la date de sortie effective.

Ainsi, le résultat de la période concernée est constaté sur une ligne séparée du compte de résultat et sa contribution, évaluée comme si la société Toostores R1 était consolidée par intégration globale, autrement dit après élimination des charges et produits réciproques avec les autres sociétés du Groupe, est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>du 1er janvier au 19 février 2025</u>
Chiffre d'affaires	923
Achats consommés	(619)
Marge brute	304
Autres produits d'exploitation	0
Autres charges d'exploitation	(335)
Charges de personnel	(139)
Impôts et taxes	(1)
Résultat d'exploitation	(170)
Résultat financier	-
Résultat courant des entreprises intégrées	(170)
Résultat avant impôt	(170)
Résultat net de la société Toostores R1	(170)

De la même façon, les flux de trésorerie ont été regroupés dans les opérations d'investissement pour un montant de -360 milliers d'euros, comprenant la trésorerie à la date de sortie de périmètre pour un montant de 203 milliers d'euros et la contribution des flux de la période pour un montant de 157 milliers d'euros se détaillant comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>du 1er janvier au 19 fév. 2025</u>
Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net de la société Toostores R1	(170)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(170)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	
- Clients et comptes rattachés	317
- Autres créances	(224)
- Fournisseurs et comptes rattachés	(45)
- Autres dettes	(23)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(146)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	(12)
Solde de trésorerie de clôture	(203)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	(214)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(360)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	(360)

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des titres Toostores R1 est nulle et l'ensemble des créances liées à la société Toostores R1 est déprécié ou a été passé en pertes exceptionnelles. Compte tenu de la valeur en consolidation négative de cette société à la date de sa sortie du périmètre de consolidation, la contribution dans le résultat exceptionnel consolidé s'élève à -6 milliers d'euros (voir note 12).

En conclusion, la contribution de Toostores R1 dans le résultat net consolidé de 2025 s'élève à -176 milliers d'euros.

Le Groupe a par ailleurs constaté une perte exceptionnelle de 412 milliers d'euros correspondant à la conséquence de la liquidation judiciaire de Toostores R1, sortie du périmètre de consolidation, sur les autres sociétés du Groupe (voir note 12).

En 2024, le Groupe avait estimé qu'à compter du 30 novembre 2024, il n'exerçait plus aucun contrôle sur la société TOOAL, en raison des restrictions sévères liées à sa mise en liquidation judiciaire et jugées durables, remettant en cause substantiellement le contrôle exercé sur cette entreprise, ce qui avait conduit à la déconsolider à cette date.

Le Groupe avait choisi de présenter le résultat des 11 mois de l'année 2024 jusqu'à la perte de contrôle sur une ligne séparée du compte de résultat pour faciliter la comparaison avec les exercices ultérieurs, par dérogation au principe de consolidation jusqu'à la date de sortie effective.

Ainsi, le résultat des 11 premiers mois de 2024 a été constaté sur une ligne séparée du compte de résultat et sa contribution, évaluée comme si la société TOOAL était consolidée par intégration globale, autrement dit après élimination des charges et produits réciproques avec les autres sociétés du Groupe, est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	du 1er janvier au 30 nov. 2024
Chiffre d'affaires	1 070
Achats consommés	(589)
Marge brute	481
Autres produits d'exploitation	41
Autres charges d'exploitation	(760)
Charges de personnel	(230)
Impôts et taxes	(3)
Dotations aux amortissements et provisions	(42)
Résultat d'exploitation	(512)
Produits financiers	-
Charges financières	(46)
Résultat financier	(46)
Résultat courant des entreprises intégrées	(558)
Produits exceptionnels	-
Charges exceptionnelles	(0)
Résultat exceptionnel	(0)
Résultat avant impôt	(558)
Résultat net de la société TOOAL	(558)

De la même façon, les flux de trésorerie avaient été regroupés dans les opérations d'investissement pour un montant de - 152 milliers d'euros, comprenant la trésorerie à la date de sortie de périmètre pour un montant de 38 milliers d'euros et la contribution des flux de la période pour un montant de 114 milliers d'euros se détaillant comme suit :

(en milliers d'euros)

du 1er janvier
au 30 nov. 2024

Flux de trésorerie liés à l'activité

Résultat net de la société TOOAL	(558)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
- Amortissements et provisions	5
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(553)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	
- Stocks et encours	316
- Clients et comptes rattachés	53
- Autres créances	51
- Fournisseurs et comptes rattachés	460
- Autres dettes	29
Flux net de trésorerie généré par l'activité	357

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	(104)
Solde de trésorerie de clôture	(38)
Compte-courant apporté à TOOAL au cours de la période	(365)
Variation des autres immobilisations financières	(2)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	(509)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(152)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	(152)

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des titres TOOAL était nulle et l'ensemble des créances liées à la société TOOAL a été déprécié ou a été passé en pertes exceptionnelles. Compte tenu de la valeur en consolidation négative de cette société à la date de sa sortie du périmètre de consolidation, la contribution dans le résultat exceptionnel consolidé s'est élevé à -446 milliers d'euros (voir note 12).

En conclusion, la contribution de TOOAL dans le résultat net consolidé de 2024 s'est élevée à une perte de 1 004 milliers d'euros.

Dans tous les tableaux d'analyse des notes subséquentes, le terme « Variation de périmètre » traduit la déconsolidation de Toostores R1 en 2025 et celle de Toosal en 2024, comprenant les flux de l'exercice (tels qu'ils apparaissent dans les tableaux ci-dessus et le solde de clôture à la date de déconsolidation).

Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)

	2025	2024
Ventes de marchandises	94 701	104 659
Prestations de services	27 811	25 805
Chiffre d'affaires	122 512	130 463

Le chiffre d'affaires se ventile entre la France et l'export comme suit :

(en milliers d'euros)

	2025	2024
Ventes de marchandises		
France	48 957	57 975
Export	45 744	46 684
Prestations de services		
France	23 303	21 387
Export	4 508	4 417
Chiffre d'affaires	122 512	130 463

Information sectorielle

L'information sectorielle présentée ci-dessous est fondée sur la même segmentation que celle utilisée pour le reporting interne destiné à la direction générale pour lui permettre d'apprécier les performances passées et de prendre des décisions en matière d'allocation future des ressources.

Aussi, deux secteurs ont été définis : « B to C », regroupant la vente des marchandises et produits vendus directement aux consommateurs par différents canaux de distribution et « les services aux tiers » représentant essentiellement les services en matière de logistique et transport.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
B to C	104 332	115 199
Services aux tiers	18 179	15 264
Chiffre d'affaires	122 512	130 463

La ventilation du résultat d'exploitation et des actifs employés par secteurs n'est pas fournie en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation.

Achats consommés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Achats de marchandises	55 728	60 490
Variation de stock de marchandises	3 223	3 636
Production stockée	68	(41)
Achats consommés	59 019	64 085

Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Autres produits	786	650
Reprises provisions pour dépréciation des stocks *	5 268	4 757
Reprises provisions pour dépréciation des clients *	146	132
Reprises de provisions pour risques et charges *	701	587
Transferts de charges	-	411
Autres produits d'exploitation	6 902	6 537
<i>* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Amortissements et provisions" du TFT</i>	<i>6 115</i>	<i>5 476</i>

Autres charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Logistique et transport	25 271	23 492
Publicité	10 110	10 914
Locations immobilières et mobilières	3 011	3 998
Personnel intérimaire	1 047	1 073
Services bancaires	2 136	2 199
Diverses charges d'exploitation	7 727	8 558
Autres charges d'exploitation	49 302	50 233

Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Salaires et appointements	10 027	11 319
Charges sociales	3 195	3 595
Charges de personnel	13 223	14 914

Dotations aux amortissements et aux provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Dotations aux amortissements	1 213	1 386
Dotations aux amort. location financement.....	102	104
Dotations aux provisions pour risques et charges ...	898	630
Dotations provision pour dépréciation de stocks	4 980	5 291
Dotations provisions pour dépréciation de créances	345	237
Qp subvention reprise en résultat	(4)	-
Dotations aux amortissements et provisions	7 533	7 648

Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Produits financiers	44	296
Intérêts d'emprunts	(537)	(594)
Autres charges financières	(25)	(100)
Résultat de change **	(310)	92
Provision dépréciation autres créances financières ..	-	(16)
Provision actualisation engagements retraite*	10	7
Résultat financier	(817)	(316)
<i>* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Amortissements et provisions" du TFT</i>	<i>10</i>	<i>(9)</i>
<i>** dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Résultat de change"</i>	<i>(247)</i>	<i>132</i>

Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Effet de la déconsolidation de Toostores R1 / Tootal	(6)	959
Provision compte courant Toostores R1/ Tootal*	(157)	(1 331)
Provision client Toostores R1 / Tootal*	(334)	(22)
Provision cautions Toostores R1 / Tootal*	-	(52)
Résultat except. lié à la liquidation de TSRI / Tootal	(498)	(446)
Produits de cession d'immobilisations	-	44
Valeur nette comptable des immobilisations cédées..	-	(150)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	190
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ..	(78)	(910)
Qp subvention reprise en résultat	-	38
Reprise de provision couvrant des charges*	152	352
Reprise de provision non utilisée*	-	-
Dépréciation d'immobilisations*	-	(0)
Dotations aux provisions pour risques et charges* .	-	(618)
Résultat exceptionnel	(424)	(1 499)
<i>* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Amortissements et provisions" du TFT</i>	<i>(339)</i>	<i>(1 671)</i>

L'ensemble du résultat exceptionnel de 2025 correspond à des pertes exceptionnelles liées à la liquidation de Toostores R1.

Le résultat exceptionnel de 2024 comprenait notamment une provision pour litige commercial de 468 milliers d'euros, des coûts liés à la fermeture de points de vente pour 361 milliers d'euros (274 milliers d'euros de charges diverses et 87 milliers d'euros de perte sur cession d'immobilisations) et un résultat exceptionnel lié à la liquidation de TOOTAL de 446 milliers d'euros.

Par ailleurs, la vente de chaussures André, sans impact sur le résultat, s'était traduite par des produits exceptionnels de 175 milliers d'euros, une reprise de provision de 293 milliers d'euros compensée par la sortie de stock brut de 468 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéfices et impôt différé

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Impôt courant	42	455
Impôt différé	38	18
Charge (Produit) d'impôt courant et différé	80	473

Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent essentiellement des postes suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Différences temporaires		
Provisions	664	664
Frais acquisition s/ titres	(336)	(333)
Ecart de conversion passif	2	10
Location financement	(34)	(60)
Provision engagement de retraite	68	80
Résultat interne	35	-
Impôt différé net actif (passif)	397	361

La variation des impôts différés nets au bilan se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
A l'ouverture.....	361	344
Variation de périmètre	(2)	-
Produit (charge) d'impôt différé	38	18
A la clôture	397	361

A compter du 1^{er} janvier 2008, la société Spartoo a opté pour une durée de 5 ans pour le régime de l'intégration fiscale au sens de l'article 223 A du CGI. Le périmètre d'intégration fiscale comprend toutes les sociétés françaises depuis le 1^{er} janvier 2011. Le régime est renouvelé à la fin de chaque période quinquennale.

Par mesure de prudence, aucun actif d'impôt relatif aux déficits reportables n'a été constaté.

Le montant du déficit d'ensemble restant à reporter au 31 décembre 2025 s'élevait à 47 680 milliers d'euros (incluant les déficits de Spartoo UK), dont l'antériorité est présentée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025
Avant 2022	37 121
2022	3 945
2023	1 523
2024	3 248
2025	1 843
Total des déficits reportables.....	47 680

Analyse du taux effectif d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Résultat avant impôt	(1 561)	(2 808)
Taux d'impôt	<u>25,00%</u>	<u>25,00%</u>
Impôt théorique	390	702
Déficit de l'exercice non reconnu	(316)	(907)
Variation du taux d'impôt	1	2
Crédit d'impôt	50	458
Résultat déconsolidation de TSR1 / Toaal	(2)	240
Différences permanentes	(44)	(22)
Impôt comptabilisé	80	473

Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

La valeur brute, les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Plateforme technologique	Logiciels	Autres immo. incorporelles	immo. Incorp	Ecart d'acquisition	Total immo. incorporelles
Valeurs brutes au 1/01/2024.....	3 126	704	960	4 790	6 247	11 036
Acquisitions	338	1	12	351	-	351
Valeurs brutes au 31/12/2024	3 464	705	972	5 140	6 247	11 387
Acquisitions	330	6	-	336	-	336
Sortie de périmètre.....	-	(0)	(200)	(200)	-	(200)
Cession - Mise au rebut	(69)	(161)	(7)	(237)	-	(237)
Valeurs brutes au 31/12/2025	3 725	550	765	5 039	6 247	11 286
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>		97		97		
Amort. & dépréc. au 1/01/2024 ...	2 514	666	406	3 587	2 528	6 116
Dotations aux amortissements	304	29	58	391	-	391
Amort. & dépréc. au 31/12/2024	2 819	695	464	3 978	2 528	6 507
Dotations aux amortissements	302	8	58	368	-	368
Reprise dépréciation	(53)	(161)	-	(213)	-	(213)
Sortie de périmètre.....	-	(0)	(200)	(200)	-	(200)
Amort. & dépréc. au 31/12/2025 .	3 069	542	322	3 933	2 528	6 461
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>		97		97		
Valeurs nettes au 1/01/2024	612	37	553	1 202	3 719	4 921
Valeurs nettes au 31/12/2024	645	9	507	1 162	3 719	4 880
Valeurs nettes au 31/12/2025	656	8	442	1 106	3 719	4 825

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition étaient amortis sur 10 ans jusqu'au 31 décembre 2015. Dès lors que la Direction a jugé que leur durée de vie n'était pas limitée, l'amortissement a cessé à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux principes retenus par le Groupe au §2.4.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.4.

La valeur actuelle est calculée selon un multiple de chiffre d'affaires, multiple variant en fonction de la croissance du chiffre d'affaires et du taux d'EBITDA calculé par rapport au chiffre d'affaires. Par ailleurs, la Société s'assure que ce multiple reste pertinent et prudent en se référant à des valeurs de sociétés de e-commerce comparables, ayant fait l'objet de transactions récentes sur le marché ou cotées en bourse.

Ce test de dépréciation a conclu à ne constater aucune dépréciation complémentaire au 31 décembre 2025. En effet, il a été réalisé avec un taux de croissance sur le chiffre d'affaires négatif pour Spartoo UK et positif pour Fashion and Fashion et un taux d'EBITDA négatif pour Spartoo UK et pour Fashion and Fashion.

Immobilisations corporelles

La valeur brute, les amortissements et dépréciations sont détaillés dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériel	Agencements	Matériel de bureau	Autres immo. corporelles	Total immo. corporelles
Valeurs brutes au 1/1/2024.....	5 283	9 786	1 306	354	16 730
Acquisitions	15	115	15	10	154
Cessions	(62)	(155)	-	-	(217)
Variation de périmètre	(235)	(376)	(2)	-	(612)
Variation de change	0	-	2	-	2
Valeurs brutes au 31/12/2024	5 001	9 369	1 321	365	16 056
Valeurs brutes au 1/1/2025	5 001	9 369	1 321	365	16 056
Acquisitions*	15	144	35	1	196
Cessions	(17)	-	-	-	(17)
Reclassements	-	10	-	(10)	-
Sortie de périmètre	(445)	(1 305)	(25)	-	(1 775)
Variation de change	(0)	-	(2)	-	(2)
Valeurs brutes au 31/12/2025	4 553	8 218	1 330	356	14 457
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>2 694</i>	<i>1 299</i>	<i>99</i>	<i>-</i>	<i>4 092</i>
<i>* dont Toostores R1</i>		<i>12</i>			<i>12</i>
Amort. & dépréc. au 1/1/2024	3 807	4 656	1 220	316	9 999
Dotations aux amortissements	259	779	46	15	1 099
Diminution des amortissements.....	(25)	(43)	-	-	(68)
Variation de périmètre	(19)	(17)	(0)	-	(36)
Reclassements	0	-	2	-	2
Amort. & dépréc. au 31/12/2024	4 022	5 375	1 268	331	10 996
Dotations aux amortissements	214	690	29	13	947
Diminution des amortissements.....	(12)	-	-	-	(12)
Sortie de périmètre	(344)	(942)	(23)	-	(1 309)
Reclassements	(0)	-	(2)	-	(2)
Amort. & dépréc. au 31/12/2025	3 880	5 123	1 272	344	10 620
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>2 694</i>	<i>1 132</i>	<i>99</i>	<i>-</i>	<i>3 925</i>
Valeurs nettes au 1/1/2024	1 476	5 130	86	39	6 731
Valeurs nettes au 31/12/2024	979	3 994	53	34	5 060
Valeurs nettes au 31/12/2025	673	3 095	58	11	3 837

Exercice 2025

Les augmentations des immobilisations corporelles comprennent essentiellement des acquisitions d'agencements.

Les sorties de périmètre proviennent de la liquidation de Toostores R1 en 2025 et de Tootal en 2024.

Exercice 2024

Les augmentations des immobilisations corporelles comprenaient essentiellement des acquisitions d'agencements et matériel divers.

Les cessions d'immobilisations étaient principalement liées à la fermeture de points de vente.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent essentiellement des dépôts et cautionnements pour un montant de 257 milliers d'euros au 31 décembre 2025 (430 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

La variation des immobilisations financières en 2024 et en 2025 se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Montant au 1 ^{er} janvier	447	558
Variation de l'exercice	(97)	(35)
Sortie de périmètre	(90)	(76)
Montant au 31 décembre	261	447

Les titres de participation de TOOANDRE, TOOAL et TOOSTORES R1 demeurent au bilan de SPARTOO jusqu'à la clôture de la procédure de liquidation de ces sociétés pour une valeur nette comptable nulle.

Stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	Coût	Dépréc.	Net	Coût	Dépréc.	Net
Matières premières	1 082	(371)	710	1 094	(337)	757
Produits finis	6 737	(1 105)	5 632	6 837	(863)	5 974
Marchandises	43 122	(3 689)	39 433	46 295	(4 271)	42 024
Total	50 941	(5 165)	45 776	54 227	(5 471)	48 756

La variation de la valeur brute des stocks en 2024 et en 2025 se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Montant brut au 1 ^{er} janvier	54 227	58 836
Variation de l'exercice	(3 210)	(4 059)
Variation de change	(76)	76
Sortie de périmètre	-	(627)
Montant brut au 31 décembre	50 941	54 227

La dépréciation a évolué comme suite en 2024 et en 2025 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Dépréciation au 1 ^{er} janvier	(5 471)	(5 253)
Dotations	(4 980)	(5 291)
Reprise	5 268	5 050
Variation de change	18	(13)
Variation de périmètre	-	37
Dépréciation au 31 décembre	(5 165)	(5 471)

Créances clients

Les créances clients se présentent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Valeur nominale	8 797	6 889
Dépréciation	(1 915)	(479)
Créances clients nettes	6 882	6 410

La variation de la valeur brute des créances clients en 2024 et en 2025 se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Montant brut au 1 ^{er} janvier	6 889	7 037
Variation de l'exercice	808	(122)
Variation de change	(1)	3
Variation de périmètre	1 101	(29)
Montant brut au 31 décembre	8 797	6 889

La dépréciation a évolué comme suit en 2024 et en 2025 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Dépréciation au 1 ^{er} janvier	(479)	(330)
Dotations	(587)	(167)
Reprise	130	18
Sortie de périmètre	(978)	-
Dépréciation au 31 décembre	(1 915)	(479)

La ventilation par date d'échéance des créances clients est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Créances non échues	4 572	5 087
Créances échues depuis moins de 3 mois	1 840	980
Créances échues depuis plus de 3 mois	2 385	821
Total des créances clients	8 797	6 889

Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Rabais et ristournes à recevoir	1 588	1 848
Créances fiscales	1 908	2 023
Crédit d'Impôt courant	43	75
Autres créances d'exploitation	601	753
Comptes-courants TooAndré, TooAl et TSRI....	24 582	9 313
Dépréc. des C/C TooAndré, TooAl et TSRI	(24 552)	(9 310)
Charges constatées d'avance	2 329	2 985
Ecart de conversion actif	328	81
Impôt différé actif	397	361
Autres créances et comptes de régularisation ..	7 223	8 129

Toutes les créances sont dues à moins d'un an.

La variation de la valeur brute des autres créances et comptes de régularisation en 2024 et en 2025 se décompose de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Montant au 1 ^{er} janvier	8 129	8 500
Variation de l'exercice	(728)	(352)
Variation de l'impôt différé actif	38	18
Variation du crédit d'impôt courant	(32)	65
Variation de la provision d'autres créances	(75)	5
Variation de provision C/C TSRI / Tooal.....	(157)	(1 331)
Sortie de périmètre	49	1 224
Montant au 31 décembre	7 223	8 129

Disponibilités

Les disponibilités sont composées exclusivement de comptes bancaires.

Capitaux propres

Le capital social est composé de 18 327 963 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 0,02 euro, le nominal ayant été divisé par 5 lors de l'assemblée générale du 4 juin 2021. Elles appartiennent toutes à la catégorie des actions ordinaires.

Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

La société a émis des BSPCE ouvrant droit à la souscription d'actions de catégorie O, selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2024	Mouvements au cours de la période (nombre de BSPCE)		Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2025	Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2025 *
	Nombre de BSPCE attribués à l'origine	Prix d'exercice (en euros)	Date limite d'exercice		Attribués	Annulés		
BSPCE-2009 **	11 150	9,06	24/09/2025	11 150	-	(11 150)	-	-
BCE 1	24 790	15,02	24/09/2025	24 790	-	(24 790)	-	-
BCE 2	94 877	15,02	24/09/2025	94 877	-	(94 877)	-	-
BSPCE-2012-1	17 000	29,14	24/09/2025	17 000	-	(17 000)	-	-
BSPCE 2012-2	12 500	31,54	24/09/2025	12 500	-	(12 500)	-	-
BSPCE 2013	12 055	30,00	24/09/2025	12 055	-	(12 055)	-	-
BSPCE-2015	108 778	39,42	24/09/2025	108 778	-	(108 778)	-	-
BSPCE-2015	16 090	30,00	24/09/2025	-	-	-	-	-
Total	297 240			281 150	-	(281 150)	-	-

* Chaque BSPCE donne droit à l'acquisition de 5 actions ordinaires à l'exception des BSPCE de 2009 qui donnent droit à 50 actions ordinaires (voir point ci-dessous).

** Le nombre a été multiplié par 10 au moment où la valeur nominale des actions était passé de 1€ à 0,1€

Tant que le bon de souscription n'est pas exercé, aucune écriture n'est enregistrée dans les comptes. Lors de l'exercice du bon de souscription, l'augmentation est comptabilisée comme une augmentation de capital en numéraire, la prime d'émission étant égale à la différence entre les sommes versées par les salariés et le montant de l'augmentation de capital.

Plans d'attribution gratuite d'actions

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place en 2022. Il présente les caractéristiques suivantes :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2024	Mouvements au cours de la période		Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2025
	Nombre d'actions attribuées*	Période acquisition + période conservation	Date de livraison des actions du plan		Livrées	Annulées	
2	818 382	4 + 0	13/07/2026	632 587	-	-	632 587
Total	818 382			632 587	-	-	632 587

Actions propres

Le Groupe a racheté 5 290 actions propres pour un montant de 117 milliers d'euros dans le cadre de la mise en place du FCPE et figurent en réduction des capitaux propres consolidés.

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 6 mai 2025 a autorisé le Conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social de la société à un prix maximum de 10 euros. Ce programme a une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, soit jusqu'au 5 novembre 2026. Cette autorisation annule et remplace celle donnée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 7 mai 2024.

Les objectifs de ce programme sont par ordre décroissant :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ;
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions et d'attribution gratuite d'actions,
- ainsi que tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de ce programme, Spartoo a conclu avec un établissement financier un mandat conforme à la Charte de Déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en vue de favoriser la liquidité des transactions sur les actions Spartoo pour un montant de 250 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, Spartoo détenait 103 444 actions valorisées au cours moyen de 0,39 euro et comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour un montant de 40 milliers d'euros. Le solde de la trésorerie affectée à l'achat d'actions propres s'élevait à 4 milliers d'euros et figurait dans les immobilisations financières.

La cession des actions propres au cours de l'exercice 2025 n'a dégagé aucun résultat.

Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Provisions pour risques	Prov. engagement retraite	Provision pour perte de change	Total des provisions
Au 1er janvier 2024	686	294	213	1 193
Dotation aux provisions	654	29	129	812
Reprise de provisions	(31)	-	(261)	(292)
Reprise non utilisée	-	(5)	-	(5)
Au 31 décembre 2024	1 309	318	81	1 708
Dotation aux provisions	860	38	328	1 226
Reprise de provisions	(78)	-	(81)	(159)
Reprise non utilisée	(710)	(76)	-	(786)
Variation de périmètre	-	(10)	-	(10)
Au 31 décembre 2025	1 381	270	328	1 979

Au 31 décembre 2025, les provisions pour risques comprennent (i) la provision pour points de fidélité d'un montant de 578 milliers d'euros et (ii) une provision pour divers autres litiges pour un montant de 803 milliers d'euros.

Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Emprunts auprès des établissements de crédit ...	14 703	20 777
Découverts bancaires	1	1
Intérêts courus	65	91
Emprunts et dettes financières	14 769	20 870

Début avril 2020, la société SPARTOO a bénéficié de Prêts Garantis par l'Etat d'un montant de 13 millions d'euros répartis entre ses différents établissements bancaires. Elle a opté pour un amortissement de ces prêts sur 5 ans, sans franchise. Le remboursement de l'exercice s'élève à 2 633 milliers d'euros. Le solde au 31 décembre 2025 s'élève à 882 milliers d'euros.

Par ailleurs, SPARTOO a bénéficié en 2023 de Prêts Participatifs Relance (PPR) d'un montant de 7 000 milliers d'euros ayant une échéance de 8 ans avec un amortissement sur 4 ans à partir de la 5^{ème} année.

Les autres emprunts d'un montant de 6 345 milliers d'euros financent les investissements. Ils portent intérêt à taux fixe variant de 0,85% à 4,15% et sont émis en euros, éliminant ainsi tout risque de sensibilité et de change.

La variation des dettes financières au cours des exercices 2024 et 2025 se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	20 870	25 994
Souscription d'emprunts	-	1 280
Remboursement d'emprunts	(6 074)	(6 393)
Variation des autres dettes financières	(26)	(11)
Au 31 décembre	14 769	20 870

La ventilation des dettes financières se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2025			
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit ...	14 703	3 212	10 262	1 229
Découverts bancaires	1	1	-	-
Intérêts courus	65	65	-	-
Emprunts et dettes financières	14 769	3 278	10 262	1 229

Cet échéancier comprend le remboursement du PGE à hauteur de 882 milliers d'euros pour l'échéance à moins d'un an.

La société SPARTOO doit respecter des ratios au titre de certains emprunts qui sont en cours de remboursement. Le calcul de ces ratios n'est exigé que sur les comptes annuels du 31 décembre.

La société SPARTOO doit respecter des ratios au titre de trois emprunts dont le capital restant dû s'élevait à 709 milliers d'euros au 31 décembre 2025, à savoir l'engagement de maintenir les fonds propres à un niveau minimum de 15 millions d'euros, de maintenir le rapport « dettes financières nettes consolidées / situation nette comptable consolidée » inférieur à 60% et le ratio « dettes financières nettes / EBITDA » à un niveau inférieur à 3.

Tous les covenants sont respectés au 31 décembre 2025.

Dettes fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs a une échéance inférieure à un an.

La variation des fournisseurs et comptes rattachés en 2024 et en 2025 se décompose ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Montant au 1 ^{er} janvier	20 285	19 208
Variation de l'exercice	(760)	1 161
Variation de change	(6)	8
Sortie de périmètre	(411)	(93)
Montant au 31 décembre	19 108	20 285

Autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2025	2024
Dettes sociales et fiscales	5 837	5 852
Avoirs à établir	2 860	2 699
Dettes sur immobilisations	12	19
A reverser aux partenaires de <i>Market Place</i> ⁽¹⁾ ..	3 250	4 729
Autres dettes d'exploitation ⁽²⁾	2 562	2 555
Produits constatés d'avance	566	665
Ecart de conversion passif	6	40
Dépôts de garantie	10	10
Autres dettes et comptes de régularisation	15 104	16 570

(1) solde des encaissements reçus dans le cadre de l'activité « *Market Place* » à reverser aux partenaires

(2) dont 2 523 milliers d'euros correspondant à l'indemnité versée par Nike

La variation des autres dettes et comptes de régularisation en 2024 et en 2025 se décompose ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024
Montant au 1 ^{er} janvier	16 570	16 744
Variation de l'exercice des autres dettes	(1 312)	(98)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	5	15
Variation de change	(11)	10
Sortie de périmètre	(147)	(102)
Montant au 31 décembre	15 104	16 570

Informations relatives au tableau des flux de trésorerie

Les amortissements et provisions constituent des flux du compte de résultat qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie et qu'il convient de neutraliser :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024	<i>Notes</i>
Dotations amortis. & provisions exploitation	7 537	7 648	10
Reprises provisions exploitation	(6 115)	(5 475)	7
Provision actualisation engagements retraite	(10)	(7)	11
Dot. / Repr. provisions financières	247	(132)	11
Provision dépréciation autres créances financières ..	-	16	11
Dot. / Repr. provisions exceptionnelles	339	1 671	12
Amortissements et provisions	1 998	3 721	

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025	2024	<i>Notes</i>
Acquisition immobilisations incorporelles	(336)	(351)	14
Acquisition immobilisations corporelles	(196)	(116)	15
Variation des fournisseurs d'immobilisations	5	15	25
Acquisition immo. incorporelles et corporelles	(527)	(451)	

De la même façon, le résultat de déconsolidation de Toostores R1 à la date de la déconsolidation, ainsi que le résultat de Toostores R1 de l'ouverture de l'exercice à la date de sa déconsolidation présenté sur une ligne séparée du compte de résultat ne constituent des flux de trésorerie. Il convient donc de les éliminer :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2025
Résultat de déconsolidation de Toostores R1	6
Résultat de Toostores R1	170
Elimination des résultats et autres flux sans effet de trésorerie liés à la sortie de périmètre	176

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024
Résultat de déconsolidation de TOOAL	(959)
Résultat de TOOAL	558
Elimination des résultats et autres flux sans effet de trésorerie liés à la sortie de périmètre	(402)

Effectif

En 2025, l'effectif moyen équivalent temps plein s'élève à 320 personnes (370 personnes en 2024).

Montant des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants

La rémunération des organes de direction s'est élevée à 472 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

Transactions avec les parties liées

Il n'existe aucune transaction avec les parties liées, dont la définition est précisée par l'article R 123-199-1 du Code de commerce, sachant qu'une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à SPARTOO, société qui prépare les comptes consolidés. En l'occurrence, les personnes visées sont les principaux dirigeants qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de SPARTOO, directement ou indirectement, y compris ses administrateurs.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 152 milliers d'euros et se décompose comme suit pour chacun des commissaires aux comptes :

(en milliers d'euros)

Honoraires afférents à la certification des comptes
Honoraires afférents aux autres services

KPMG	AGILI (3F)	B2A
88	56	8
-	-	-

Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

	2025	2024
Engagements reçus		
Garantie liée au Prêt Garanti par l'Etat	12 654	12 654
Cautions, avals	29	128
Garanties à première demande	-	550
Engagements donnés		
Nantissement de comptes bancaires	375	550

Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

Sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation en mentionnant la durée des deux périodes présentées.

La société consolidante est la société SPARTOO S.A.

Toutes les sociétés sont détenues à 100% et sont consolidées par intégration globale, à l'exception des sociétés Lysera et Andrea, détenues à 40%, contrôlées conjointement et consolidées par intégration proportionnelle.

Société	Adresse	N° Siren	Durée exercice 2025	Durée exercice 2024
Spartoo SA	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	489895821	12 mois	12 mois
TooPost	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	493520043	12 mois	12 mois
TooLog	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	808588917	12 mois	12 mois
TooStores 1	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	812533545	1,5 mois	12 mois
TooCorner	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	814256533	12 mois	12 mois
TooBrands	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	830161394	12 mois	12 mois
TooAff	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	913649372	12 mois	12 mois
TooAI	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	912628096	Liquidée	11 mois
Lysera	51 rue du commandant Rolland 93350 LE BOURGET	824798904	12 mois	12 mois
Andrea	51 rue du commandant Rolland 93350 LE BOURGET	903241594	12 mois	12 mois
Spartoo UK	The Links Bakewell Road, Orton Southgate, Peterborough, England, PE2 6BJ	-	12 mois	12 mois
Spartoo China International Trading (Shanghai) Co.	603-A05 West Part of Building, No.29 Jiatai Road SHANGHAI Pilot Free Trade Zone	-	12 mois	12 mois

La société Toostores R1 a fait l'objet d'une liquidation judiciaire au 19 février 2025 (voir note 3).

Comptes sociaux au 31 décembre 2025



Spartoo SA – Bilan Actif social

ACTIF (3-1)	Notes	Brut	Amort. Provisions	Exercice N	Exercice N-1
				31-12-2025	31-12-2024
Capital souscrit non appelé (I)		0	0	0	0
Frais d'établissement (II)		0	0	0	0
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement		0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires		116 209	116 209	0	0
Fonds commercial		1 489 112	0	1 489 112	1 489 112
Autres immobilisations incorporelles		4 544 547	3 317 744	1 226 803	936 982
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		0	0	0	0
Immobilisation corporelles					
Terrains		0	0	0	0
Constructions		0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage		1 198 435	831 697	366 738	501 415
Autres immobilisations corporelles		6 363 084	4 108 877	2 254 207	2 666 862
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		0	0	0	0
Immobilisation financières					
Participations mises en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		9 993 869	7 650 472	2 343 397	2 286 933
Créances rattachées à des participations		4 316 949	3 299 380	1 017 569	1 901 352
Autres titres immobilisés		40 433	8 579	31 854	23 365
Prêts		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		156 886	0	156 886	251 969
Actif immobilisé (III)	4	28 219 524	19 332 958	8 886 566	10 057 991
Stocks et en cours		0	0	0	0
Matières premières, approvisionnements		0	0	0	0
En-cours de production		0	0	0	0
Produits finis		0	0	0	0
Marchandises		41 868 251	3 503 629	38 364 622	40 497 748
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0	0	0
Créances		0	0	0	0
Clients et comptes rattachés		5 906 598	1 252 999	4 653 599	7 712 612
Autres créances		47 065 741	38 111 087	8 954 654	8 214 295
Charges constatées d'avance		2 077 398	0	2 077 398	2 635 548
Capital souscrit - appelé, non versé		0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	0
Actions propres		117 438	115 872	1 566	1 893
Autres titres		0	0	0	0
Instruments financiers à terme et jetons détenus		0	0	0	0
Disponibilités		7 927 991	0	7 927 991	12 418 375
Actif circulant (IV)	5	104 963 417	42 983 587	61 979 830	71 480 471
Frais d'émission d'emprunt à étaler (V)		0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations (VI)		0	0	0	0
Écarts de conversion actif (VII)	6	233 050	0	233 050	81 159
Total de l'actif		133 415 991	62 316 545	71 099 446	81 619 621

Spartoo SA – Bilan Passif social

PASSIF	Notes		Exercice N	Exercice N-1
			31-12-2025	31-12-2024
Capital	7-1		366 559	366 559
Primes d'émission, de fusion, d'apport			61 656 181	61 656 181
Écarts de réévaluation			0	0
Réserves			0	0
Réserve légale			0	0
Réserves statutaires ou contractuelles			0	0
Réserves réglementées			0	0
Autres réserves			0	0
Report à nouveau			-37 993	-34 558
			618	368
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)			-1 641 117	-3 435 250
Subventions d'investissement			0	0
Provisions réglementées			1 344 246	1 331 293
Capitaux propres (I)			23 732 251	25 360 415
Provisions pour risques			564 773	283 634
Provisions pour charges			578 200	598 100
Provisions (II)	7-2		1 142 973	881 734
Dettes financières			0	0
Emprunts obligataires convertibles			0	0
Autres emprunts obligataires			0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit			14 293 370	20 336 436
Concours bancaires courants			0	0
Emprunts et dettes financières diverses			3 997 027	3 525 027
Instruments financiers à terme			0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			65 930	85 112
Dettes d'exploitation			0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			15 314 332	16 951 246
Dettes fiscales et sociales			4 069 921	4 370 566
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			11 003	0
Autres dettes			7 982 763	9 404 033
Produits constatés d'avance			483 842	664 745
Dettes (III)	8-1		46 218 187	55 337 164
Écarts de conversion passif (IV)			6 035	40 307
Total du passif			71 099 446	81 619 621

Spartoo SA – Compte de résultat social

COMPTE DE RÉSULTAT	Notes	Exercice N	Exercice N-1
		31-12-2025	31-12-2024
Chiffre d'affaires NET	12-1	96 725 801	103 187 556
Production stockée		0	0
Production immobilisée		329 696	337 770
Subventions		0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		4 513 708	4 352 329
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
Autres produits	12-2	332 330	244 902
Total des Produits d'exploitation (I)		101 901 535	108 122 556
Achats de marchandises		-54 040 752	-58 871 908
Variation de stock (marchandises)		-2 459 731	686 180
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-219 011	-187 621
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		0	0
Autres achats et charges externes		-31 284 819	-33 087 408
Impôts, taxes et versements assimilés		-305 351	-315 454
Salaires		-5 742 384	-5 736 583
Cotisations sociales		-1 859 475	-1 925 896
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-960 171	-969 159
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		0	0
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		-3 553 066	-4 890 883
Dotations aux provisions		-859 648	-598 100
Valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles cédées		-16 350	0
Autres charges	13	-730 852	-716 639
Total des Charges d'exploitation (II)		-102 031 610	-106 613 470
1 - Résultat d'exploitation		-130 075	1 509 087
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		0	0
Produits financiers de participations		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		201 237	605 225
Reprises sur dépréciations et provisions		84 501	226 003
Différences positives de change		311	3 182
Produits de cessions d'immobilisations financières		0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-1 032 958	-675 346
Intérêts et charges assimilées		-566 535	-673 365
Différences négatives de change		-49 305	-93 940
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
2 - Résultat financier (V)	14	-1 362 749	-608 240
3 - Résultat courant avant impôts (VI)		-1 492 823	900 847
Produits exceptionnels (VII)		152 200	470 957
Charges exceptionnelles (VIII)		438 285	4 915 737
4 - Résultat exceptionnel	16	-286 085	-4 444 780
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		0	0

Impôts sur les bénéfices (X)	15	137 791	108 683
5 - Résultat net		-1 641 117	-3 435 250

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 71 099 446 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 96 725 801 euros et dégageant une perte de 1 641 117 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Première partie : Règles et méthodes comptables

Note 1 - Règles et principes généraux appliqués

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général dans sa version issue du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Note 2 - Comparabilité des comptes et changements de méthode

2-1 - Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, la société Spartoo s'est concentrée sur la consolidation de ses activités.

Le Groupe Spartoo a arrêté son activité de magasins physiques en propre. La société Toostores R1, filiale de Spartoo qui portait cette activité, a demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, prononcée le 19 février 2025, entraînant la fermeture de 22 points de vente dont 10 magasins en propre. Ces événements ont entraîné la constatation d'une charge exceptionnelle de 347 332 euros.

2-2 - Changements de méthode comptable

Outre l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025 par la société, les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'analyse des impacts liés à l'application du nouveau Plan Comptable Général n'a pas mis en évidence d'incidences significatives, ni sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice, ni sur le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

En conséquence, aucun retraitements comparatifs significatifs n'a été jugé nécessaire.

2-3 - Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Néant.

Note 3 - Méthodes d'évaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3-1 - ACTIF

3-1-1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition (coût historique), mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valorisation brute du site Internet correspond à une production immobilisée par la société basée sur la valorisation en fonction des temps passés par les salariés et prestataires intervenant sur le projet.

La production immobilisée de 2025 représente 329 696 euros.

L'activation de la production immobilisée repose sur la génération d'avantages économiques futurs, à savoir la nécessité pour la société de revoir sans cesse la configuration de son site Internet pour répondre au mieux aux attentes de ses clients pour pouvoir poursuivre la croissance de son activité.

La valorisation du site Internet est ventilée entre les différents modules qui le composent.

<i>(en euros)</i>	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels et brevets	116 209	33.33 ou 14.27
Marques	820 141	10.00
Site Internet	3 724 406	33.33
Fonds de commerce (1)	1 489 112	

(1) Le fonds commercial Sacby a été acquis en 2010 pour 500K€ et celui de Fashion & Fashion suite à une TUP en 2024 pour 989K€. Au 31/12/2025, nous n'avons pas identifié d'éléments de dépréciation.

3-1-2 - Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

3-1-3 - Amortissements des immobilisations

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 12 ans
Mat. Informatique et divers matériel	Linéaire	2 à 7 ans

3-1-4 - Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, en intégrant les frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés et les créances rattachées à des participations ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

3-1-5 - Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, selon la méthode du FIFO (premier entré, premier sorti).

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de la valeur vénale des produits à la date de clôture de l'exercice. Une dépréciation a été constatée pour un montant égal à la différence entre le coût d'entrée des produits et la valeur vénale lorsque cette dernière était inférieure au coût d'entrée.

3-1-6 - Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

3-1-7 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

3-2 - PASSIF

3-2-1 - Provisions pour risques et charges

Les provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont le cas échéant destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Deuxième partie : Compléments d'informations relatifs au bilan

Note 4 - Actif immobilisé

4-1 - Décomposition des immobilisations

<i>(en euros)</i>	2025	2024
Immobilisations incorporelles		
Valeur brute	6 149 868	5 571 750
Amortissements / provisions	-3 433 953	-3 145 656
Valeur nette	2 715 915	2 426 094
Immobilisations corporelles		
Valeur brute	7 561 520	7 500 217
Amortissements / provisions	-4 940 575	-4 331 939
Valeur nette	2 620 945	3 168 278
Immobilisations financières		
Valeur brute	14 508 137	14 784 520
Amortissements / provisions	-10 958 431	-10 320 901
Valeur nette	3 549 706	4 463 619
Total Immobilisations nettes	8 886 566	10 057 991

4-2 - Variation des immobilisations

<i>(en euros)</i>	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2024	27 856 487	-17 798 496	10 057 991
Augmentations			
Immobilisations incorporelles (1)	657 706	-351 535	306 171
Immobilisations corporelles (2)	61 303	-608 636	-547 333
Immobilisations financières (3)	284 062	-637 529	-353 467
Diminutions			
Immobilisations incorporelles (4)	-79 588	63 238	-16 350
Immobilisations corporelles	0	0	0
Immobilisations financières (3)	-560 446	0	-560 446
Au 31 décembre 2025	28 219 524	-19 332 958	8 886 566

(1) Les augmentations des immobilisations incorporelles de l'exercice correspondent à la production immobilisée pour 329K€ et à l'acquisition de marques pour 328K€.

(2) Les augmentations des immobilisations corporelles de l'exercice incluent principalement des acquisitions d'agencements et aménagements divers pour 35K€, ainsi que l'acquisition de matériel informatique pour 26k€.

(3) Les augmentations et diminutions des immobilisations financières de l'exercice incluent principalement la variation du prêt avec la filiale Spartoo UK, ainsi que le remboursement d'une garantie BPI pour 100k€.

(4) La diminution des immobilisations incorporelles concerne des sorties de sites web fermés.

Note 5 - Actif circulant

5-1 - Etat des échéances des créances

<i>(en euros)</i>	Montant total	A - de 1 an	A + de 1 an
Créances rattachées à des participations	4 316 949	76 748	4 240 202
Contrat de liquidité - comptes titres et espèces	44 118	44 418	0
Autres immobilisations financières	153 201	0	153 201
Clients et comptes rattachés	5 906 598	5 906 598	0
Personnel et comptes rattachés	1 212	1 212	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	1 011 725	1 011 725	0
Groupe et associés	44 333 789	44 333 789	0
Débiteurs divers	1 719 015	1 719 015	0
Charges constatées d'avance	2 077 398	2 077 398	0
Total	59 564 005	55 126 484	4 437 521

5-2 - Produits à recevoir rattachés aux créances

<i>(en euros)</i>	2025	2024
Créances clients et comptes rattachés	1 503 775	2 037 815
Autres créances	518 833	1 269 517
Disponibilités	0	0
Total	2 022 608	3 307 333

Note 6 - Comptes de régularisation

À la suite de l'application de la réforme ANC 2025, les comptes de régularisation ne comprennent désormais que les écarts de conversion actifs et passifs, facilement identifiables dans le bilan. Cette rubrique ne sera plus présente à partir des annexes 2026.

Note 7 - Capitaux propres

7-1 - Composition du capital social

Le capital de la Société est exclusivement composé d'actions ordinaires.

Le capital social est composé de 18 327 963 actions ayant une valeur nominale de 0,02 euro.

La société a émis des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) ouvrant droit à la souscription d'actions de catégorie O, selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2023	Mouvements au cours de l'exercice (nombre de BSPCE)		Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2025	Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2025 (1)
	Nombre de BSPCE attribués à l'origine	Prix d'exercice (en euros)	Date limite d'exercice		Attribués	Annulés		
BSPCE-2009	11 150	9,06	24/09/2025	11 150	-	(11 150)	0	0
BCE 1	24 790	15,02	24/09/2025	24 790	-	(24 790)	0	0
BCE 2	94 877	15,02	24/09/2025	94 877	-	(94 877)	0	0
BSPCE-2012-1	17 000	29,14	24/09/2025	17 000	-	(17 000)	0	0
BSPCE 2012-2	12 500	31,54	24/09/2025	12 500	-	(12 500)	0	0
BSPCE 2013	12 055	30,00	24/09/2025	12 055	-	(12 055)	0	0
BSPCE-2015	108 778	39,42	24/09/2025	108 778	-	(108 778)	0	0
BSPCE-2015	16 090	30,00	24/09/2025	0	-	-	0	0
Total	297 240			281 150		-281 150	0	0

(1) Chaque BSPCE donne droit à l'acquisition de 5 actions ordinaires à l'exception des BSPCE de 2009 qui donnent droit à 50 actions ordinaires, le nombre a été multiplié par 10 au moment où la valeur nominale des actions était passé de 1€ à 0,1€.

Enfin, un plan d'attribution gratuite d'actions a été mis en place en 2022. Il présente les caractéristiques suivantes :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre maximal d'actions en cours	Mouvements au cours de la période		Nombre maximal d'actions en cours
	Nombre d'actions attribuées	Période acquisition	Date de livraison		Livrées	Annulées	

		+ période conservation	des actions du plan	d'acquisition au 31 décembre 2024			d'acquisition au 31 décembre 2025 (1)
2022	818 382	4 + 0	13/07/2026	682 973	-	-	632 597
Total	818 382			682 973	-	-	632 597

(1) Chaque AGA donne droit à 5 actions.

7-2 - Provisions

Provisions pour dépréciation des actifs

(en euros)	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Titres de participations et créances rattachées	10 320 901	640 293	-2 764	10 958 431
Stocks et en-cours	3 830 234	3 503 629	-3 830 234	3 503 629
Créances clients	1 103 722	218 265	-68 988	1 252 999
Autres créances	37 790 259	337 792	-16 965	38 111 087
Trésorerie	115 545	327	0	115 872
2025	53 160 661	4 700 306	-3 918 950	53 942 017
Dont dotation et reprises:				
D'exploitation (charges)		3 553 066	-3 915 608	
Financières (charges)		799 908	-3 343	
Exceptionnelles (charges)		347 332	0	

Nous avons constaté une charge exceptionnelle de 347 332€ liée à la dépréciation de la créance et du compte courant d'une filiale du groupe, Toostores R1, mise en liquidation en février 2025.

Provisions pour risques et charges

(en euros)	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Litiges	202 475	190 000	-152 200	331 723
Perte de change	81 159	233 050	-81 159	233 050
Autres provisions	598 100	669 648	-598 100	578 200
2025	881 734	1 092 698	-831 459	1 142 973
Dont dotation et reprises:				
D'exploitation (risques)		859 648	-598 100	
Financières (risques)		233 050	-81 159	
Exceptionnelles (risques)		0	-152 200	

Nous avons repris en exceptionnel des provisions relatives à Toostores R1 et Toal qui avaient fait l'objet d'une dotation en exceptionnel sur 2024.

Note 8 - Dettes

8-1 - Etat des échéances des dettes

<i>(en euros)</i>	Montant total	A - de 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	14 293 370	3 222 542	9 841 661	1 229 167
Fournisseurs et comptes rattachés	15 314 332	15 314 332	0	0
Personnel et comptes rattachés	488 388	488 388	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	721 145	721 145	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	2 710 972	2 710 972	0	0
Autres impôts et assimilés	149 415	149 415	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 003	11 003	0	0
Groupe et associés	3 987 027	3 987 027	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	75 930	75 930	0	0
Autres dettes	7 982 763	7 982 763	0	0
Produits constatés d'avance	483 842	483 842	0	0
Total	46 218 187	35 147 359	9 841 661	1 229 167
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 018 213			

La société SPARTOO doit respecter des ratios au titre de certains emprunts qui sont en cours de remboursement :

- Engagement de maintenir les fonds propres à un niveau minimum de 15 millions d'euros, de maintenir le rapport « dettes financières nettes consolidées / situation nette comptable consolidée » inférieur à 60% et le ratio « dettes financières nettes / EBITDA » à un niveau inférieur à 3 : il concerne des prêts dont le capital restant dû au 31 décembre 2025 s'élevait à 709 milliers d'euros.
- Tous les covenants sont respectés au 31 décembre 2025.

8-2 - Détail des charges à payer

<i>(en euros)</i>	2025	2024
Postes du bilan		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	65 336	90 983
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 214 562	3 395 214
Dettes fiscales et sociales	934 520	1 009 544
Autres dettes	1 838 593	2 066 754
Total	5 053 011	6 562 495

Note 9 - Engagements financiers et autres informations

9-1 - Engagements reçus

<i>(en euros)</i>	2025	2024
Crédits documentaires	0	0
Garanties liées au PGE	12 653 828	12 653 828
Cautions bancaires	29 000	93 406
Garantie à première demande	0	645 000
Total des engagements reçus	12 682 828	13 392 234

Le montant restant dû des emprunts PGE est de 882 263 €.

9-2 - Engagements donnés

(en euros)	2025	2024
Cautions sur engagements souscrits par ses filiales	0	575 000
Nantissement compte bancaire	375 000	450 000
Total des engagements donnés	375 000	1 025 000

La société Spartoo SA a émis en Février 2026 une lettre de support pour sa filiale détenue à 100% Spartoo UK Ltd, et une lettre de soutien pour sa filiale détenue à 100% TooBrands.

9-3 - Engagements en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Hypothèses de calculs retenues

Son évaluation a été effectuée avec les paramètres suivants :

- Méthode des unités de crédits projetées
- Taux d'actualisation : 3,60 %
- Taux de charges sociales : 39% pour les agents de maîtrise, 44,5% pour les cadres, 30% pour les employés
- Taux de rotation : faible
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Le départ à l'initiative du salarié
- Âge de départ en retraite : 60-67 ans

Au 31 décembre 2025, les engagements en matière de pensions et retraites sont de 185 497 euros.

L'engagement est étalé uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond, conformément à la recommandation 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite modifiée le 5 novembre 2021.

Troisième partie : Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

Note 10 - Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction s'est élevée à 472 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

Note 11 - Répartition de l'effectif salarié

Il s'agit de l'effectif moyen employé par la société au cours de l'exercice 2024.

	Effectif salarié
Cadres	50
Agents de maîtrise	43
Employés	79
Total	172

Note 12 - Produits d'exploitation

En 2024, nous avons constaté un transfert de charges de 38 850€ pour des indemnités de transport et des pénalités. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme comptable, cette rubrique, dont les montants sont désormais constatés en exploitation, n'apparaît plus en annexe.

12-1 - Ventilation du chiffre d'affaires net

Activité	Ventes France	Ventes Export	Total
Ventes de marchandises	39 862 160	43 761 502	83 623 661
Prestations de service	8 563 929	4 538 211	13 102 140
Total	48 426 089	48 299 712	96 725 801

12-2 - Détail autres produits

Activité	2025	2024
Indemnités perçues (assurances, litiges...)	39 962	0
Gains de change	160 708	102 904
Produits de gestion courante	131 661	141 997
Total	332 331	244 902

Note 13 - Charges d'exploitation

En 2024, nous avons constaté un transfert de charges de 85 052€ pour des remboursements de frais de personnel et 2 709€ pour des avantages en nature. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme comptable, cette rubrique, dont les montants sont désormais constatés en exploitation, n'apparaît plus en annexe.

Avec l'application de la réforme ANC 2025, les cessions d'actifs apparaissent désormais en exploitation.

13-1 - Détail autres charges

Activité	2025	2024
Redevances brevets	0	-12 950
Rémunération des administrateurs	-94 571	-94 837
Pertes sur créances	-327 994	-474 736
Pertes de change	-241 775	-67 972
Charges diverses de gestion courante	-53 612	-66 144
Indemnités versées	-12 900	0
Total	-730 852	-716 639

Note 14 - Charges et produits financiers

(en euros)	2025	2024
Autres intérêts et produits assimilés	201 237	605 225
Différences positives de change	311	3 182
Dotations et reprises sur dépréciations et provisions	-948 457	-449 343
Différences négatives de change	-49 305	-94 856
Intérêts et charges assimilées	-566 535	-672 448
Résultat financier	-1 362 749	-608 240

Note 15 - Impôt sur les sociétés

15-1 - Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2008, la société Spartoo a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sens de l'article 223 A du CGI. Cette option a été prise pour une durée de 5 ans.

La SA Spartoo est la société tête de groupe, elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

La filiale Tooal est sortie du périmètre d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2024, et la filiale Toostores R1 au 1^{er} janvier 2025.

Le groupe intégré comprend les sociétés suivantes :

- Spartoo (société mère)
- Toopost (anciennement Fashionweb)
- Toolog
- Toobrand (anciennement Toogbb)
- Too Corner (anciennement TooOnline)
- Tooaff

La convention d'intégration fiscale précise que les filiales versent une contribution à la société mère au titre du paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant d'impôt correspondant à l'IS et aux contributions que les filiales auraient dû verser au Trésor Public si elles n'avaient pas été membre dudit Groupe Intégré.

La société a ainsi enregistré un produit d'impôt sur ses filiales intégrées de 137 791 euros.

Le montant des déficits reportables du groupe intégré à la clôture de l'exercice est de 47 680 054 euros.

Note 16 - Charges et produits exceptionnels

Selon l'article 513-5 nouveau du PCG, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Sur 2025, des opérations exceptionnelles répondant à cette définition ont été constatées :

- 152 200€ de produits et 425 332€ de charges liés à la fermeture des filiales portant les activités des magasins physiques, TooAl en 2024 et Toostores R1 en 2025.
- 12 953€ de charges au titre des amortissements dérogatoires pour les frais d'acquisitions des titres Lysera.

Ces opérations ont conduit à constater un résultat exceptionnel de -286 085€.

Sur 2024, nous avons constaté des opérations exceptionnelles décomposées ainsi :

- Produits : produits exceptionnels sur opérations de gestion pour 177 750€ + reprises de provisions pour risques et dépréciations pour 293 207€.
- Charges : charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 478 419€ + valeur nette des immobilisations cédées ou détruites pour 28 604€ + dotations aux provisions pour risques et dépréciations pour 4 408 714€.

Ces opérations avaient conduit à constater un résultat exceptionnel de -4 444 780€.

Quatrième partie : Autres informations

Note 17 - Consolidation

La société Spartoo fait partie d'un ensemble consolidé de 11 sociétés dont elle est la société consolidante.

Toutes les sociétés sont détenues à 100% et sont consolidées par intégration globale, à l'exception des sociétés Lysera et Andrea, contrôlées conjointement et consolidées par intégration proportionnelle.

Note 18 - Entreprises liées

Les opérations réalisées avec les entreprises liées sont les suivantes :

<i>(en euros)</i>	Entreprises liées
Immobilisations financières	
Participations et créances rattachées (valeur nette)	3 360 966
Prêts et autres immobilisations financières	0
Créances	
Clients et comptes rattachés	2 792 242
Autres créances (1)	36 220 193
Dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 989 197
Autres emprunts et dettes financières	0
Autres dettes	3 987 027
Produits d'exploitation	
Chiffre d'affaires	5 345 567
Reprises sur provisions	0
Autres produits	0
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	3 281 146
Achats et charges externes	14 712 754
Dotations aux provisions	0
Produits financiers	
Intérêts et produits assimilés	160 210
Charges financières	
Intérêts et charges assimilés	23 684
Dotations aux provisions	0
Produits exceptionnels	
Reprises sur provisions	0

(1) Les montants chiffrés de ce tableau ne comprennent pas les données de la société TooAndré en cours de liquidation.

Note 19 - Tableau des filiales et participations

Sociétés (en euros)	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écotulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)										
Toopost SARL	1 341	3 900 110	100,0	20 000	20 000			26 227 387	400 147	0
Toolog SAS	10 000	(770 135)	100,0	10 000	10 000			8 191 287	168 978	0
Toostores R1 SARL (1)	10 000	(15 889 421)	100,0	10 000	0			922 961	(169 974)	0
Spartoo UK Ltd (2)	2	(4 408 082)	100,0	2 119 775	0	4 316 949		1 525 758	152 098	0
Spartoo China International (3)	170 940	(98 653)	100,0	172 168	172 168			262 384	4 635	0
Tooandré SAS (1)	4 180 707	16 226 707	100,0	5 480 697	0			NC	NC	0
Too Corner	10 000	(6 662)	100,0	10 000	0			2 489 150	(74 409)	0
Toobrandis SAS	10 000	(11 245 504)	100,0	10 000	0			9 796 055	(819 377)	0
Tootal SAS (1)	10 000	(969 495)	100,0	10 000	0			NC	NC	0
Tooaff SAS	10 000	382 364	100,0	10 000	0			761 253	(115 288)	0
B - PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par la société)										
Lysera SAS	12 500	1 931 516	40	2 064 765	2 064 765			5 208 379	172 145	0
Andrea SAS	10 000	(65 215)	40	0	0			739 725	(8 188)	0

(1) La société est en cours de liquidation. De ce fait, les données comptables au 31 décembre 2025 peuvent être absentes.

(2) Le taux de conversion retenu est de 1EUR = 0.8726 GBP

(3) Le taux de conversion retenu est de 1EUR = 8.2262 RMB

Rapport des Commissaires Aux Comptes



Agili(3f)

Commissaire aux comptes

69 boulevard des Canuts
69004 LYON

KPMG S.A.

Commissaire aux comptes

51 chemin de la Taillat
38240 MEYLAN

SPARTOO

Société Anonyme

16, rue Henri Barbusse

38100 GRENOBLE

489 895 821 RCS GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société SPARTOO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SPARTOO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changements de méthode comptables » de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les stocks et en cours sont évalués au prix d'achat net ou au coût de production et dépréciés, le cas échéant, pour tenir compte de la valeur vénale des produits à la date de clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note 2.8 « Stocks » de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans la note de l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie

que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Meylan et Lyon le 2 avril 2026,

les Commissaires aux comptes



KPMG, représenté par
Sandrine PALLUD



Agili(3f), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

Agili(3f)

Commissaire aux comptes

69 boulevard des Canuts
69004 LYON

KPMG S.A.

Commissaire aux comptes

51 chemin de la Taillat
38240 MEYLAN

SPARTOO

Société Anonyme

16, rue Henri Barbusse
38100 GRENOBLE
489 895 821 RCS GRENOBLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société SPARTOO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPARTOO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « 2-2 - Changements de méthode comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation et créances rattachées sont évalués à leur coût d'acquisition et, le cas échéant, dépréciés sur la base de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note 3-1-4 « Titres de participation et créances rattachées » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans la note de l'annexe.

- Les stocks et en cours sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, pour tenir compte de la valeur vénale des produits à la date de clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note 3-1-5 « Stocks » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Meylan et Lyon le 2 avril 2026,

les Commissaires aux comptes



KPMG, représenté par
Sandrine PALLUD



Agili(3f), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD